

**PROCÈS-VERBAL  
DU PLENUM DU CONSEIL GENERAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2025**

---

Introduction.....	2
I. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 7 octobre 2025 .....	3
II. Examen du message "Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières de la commune de Sion" .....	3
III. Examen du message "Règlement communal sur l'affichage" .....	11
IV. Crédits supplémentaires 8 à 11 2025.....	28
V. Interpellation "Aéroport" .....	28
VI. Réponse au postulat "Politique du logement" .....	31
VII. Etude de la motion "Révision du RCG" .....	33
VIII. Information de la Municipalité.....	33
IX. Divers (questions écrites et orales).....	36

## Introduction

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs des Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, Cher public, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue à ce dernier plénum de l'année. Tout d'abord, un grand merci à la Municipalité pour la carafe 2025, qui nous est offerte ce soir avec le fameux biscôme, ou pain d'épices, selon vos coutumes habituelles.

Cette séance a été convoquée le 22 novembre dernier en conformité avec notre règlement et peut valablement délibérer. Je vous prie d'excuser les absences annoncées de Messieurs les conseillers généraux Mathieu Mariéthoz et Serge Werlen et de Mesdames les conseillères générales Stéphanie Perruchoud, Janique Luyet et Océane Crettaz. D'autre part, Sophie Delaloye et Alexandre Dubuis nous rejoindront un peu plus tard.

L'ordre du jour défini par votre Bureau en accord avec Monsieur le Président de la Municipalité, vous a été transmis avec la convocation en conformité avec l'article 8 de notre règlement. Vous voyez sur les écrans que deux modifications ont été apportées à l'ordre du jour initialement transmis. Nous vous proposons d'ajouter en point 4, crédits supplémentaires 8 à 11 2025, puisqu'on a reçu ces crédits supplémentaires après l'envoi de l'ordre du jour et que la COGEST les a déjà étudiés, et de reporter le point postulation contre le racisme suite à la demande de leur premier signataire.

Hormis ces modifications, je vous rappelle que les points 7 et 8 seront traités uniquement si le temps nous le permet, afin de réserver du temps pour le traditionnel vin chaud de la Municipalité qui suivra le plénum et qui se tiendra au Carnotzet de l'Hôtel de Ville.

Je vous lis l'ordre du jour définitif.

1. Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2025
2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières de la Commune de Sion »
3. Examen et vote du message « Règlement municipal sur l'affichage »
4. Crédit supplémentaire 8 à 11 2025
5. Interpellation « Point de situation de l'aéroport de Sion »
6. Réponse au postulat « Politique du logement : encouragement au loyer abordable »
7. Etude et vote de la motion « Révision du RCG »
8. Etude et vote du postulat « Prévention et lutte contre les stupéfiants »
9. Information de la Municipalité
10. Divers et questions

J'ai quelques informations à vous communiquer avant de débiter avec les points de l'ordre du jour.

Premièrement, au niveau organisation, le Parti socialiste nous informe d'un changement de leur représentation au sein de la CSC. Monsieur le conseiller Rémy Mottier remplacera dès le 1er janvier 2026 Madame la conseillère Sophie Delaloye. Deuxièmement, au niveau du programme, vous trouverez l'agenda 2026 complet du Conseil général sur le HubShare. Merci de le consulter et rapidement bloquer les dates des plénums. Je vous rappelle que nos concitoyens comptent sur notre représentation et participation aux plénums. Merci d'avance.

Pour terminer l'introduction, je vous avais informé lors du plénum d'octobre que votre Bureau allait interpellier le Canton au sujet de l'utilisation des directives communales. C'est chose faite et le retour du Service des affaires intérieures et communales corrobore la compréhension de votre Bureau. Vous trouverez toutes ces informations sur l'intranet dans le dossier « divers ». Une directive communale ne peut intégrer de règles de droit contraignantes pour les citoyennes et citoyens. Le contraire reviendrait à outrepasser les compétences du Conseil général et du Conseil d'État et priverait nos concitoyens de leurs droits démocratiques. Je pense notamment au référendum. L'utilisation de la directive pour instaurer des règles de droit va donc à l'encontre de notre démocratie. Est-ce l'exemple que veut donner la Ville de Sion ?

De fait, je prie instamment notre Conseil municipal de se conformer au droit cantonal et d'utiliser exclusivement le règlement pour toutes les règles de droit impactant nos concitoyens. Sachez que dès à présent, le Conseil général s'élèvera systématiquement contre toute directive non conforme au droit et fera en sorte que ces prérogatives soient respectées à l'avenir.

## **I. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 7 octobre 2025**

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Ceci étant dit, nous pouvons débiter avec le point 1 de l'ordre du jour. L'approbation du procès-verbal du 7 octobre 2025. J'ouvre la discussion générale sur le PV. Merci de vous annoncer si vous avez des remarques ou corrections à soumettre. Monsieur le conseiller Vincent Boand.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Pour une coquille, en page 7, au paragraphe 2 de mon intervention, le terme utilisé est exigence et pas existence. Merci.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. Est-ce qu'il y a d'autres coquilles ou d'autres erreurs ? Non.

Nous pouvons passer au vote sur le PV. Les conseillères et conseillers qui acceptent le PV du plénum du 7 octobre 2025 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025 est **accepté** par 49 oui, 0 non et 0 abstention.

## **II. Examen du message "Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières de la commune de Sion"**

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 2 de l'ordre du jour avec l'examen et le vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières de la Commune de Sion ». Ce message nous est parvenu le 6 août dernier et son étude a été attribuée à la Commission de gestion. Je prie son rapporteur, Monsieur le conseiller Lucien Zuber, de rejoindre la tribune avec sa carte de vote pour lecture du rapport de la commission.

Monsieur le conseiller Lucien Zuber, je vous prie de nous présenter le rapport de la COGEST jusqu'au vote d'entrée en matière.

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** La Commission de gestion a siégé à trois reprises les 3, 10 et 17 novembre 2025 pour traiter ce message. Elle a également siégé le 3 décembre pour traiter les amendements le concernant.

Une présentation a été faite par M. Christian Bitschnau, Conseiller municipal en charge du dicastère Mobilité et Urbanisme, M. Vincent Kempf, Chef du service du même dicastère, et M. Frédéric Imstepf, Responsable du Centre funéraire et des cimetières.

La COGEST a approuvé l'entrée en matière par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** J'ouvre la discussion générale sur l'entrée en matière. Monsieur le conseiller Yves Donon.

**Donon Yves, Conseiller général, PS.** Le groupe socialiste en préambule vous informe qu'il retire l'amendement numéro 10 que nous avons proposé. Au vu du peu davantage qu'il apporte aux entreprises de pompes funèbres et au fait qu'il impose une double facturation aux proches, il est un poids qui nous semble inutile pour les familles en deuil. Le groupe socialiste remercie les intervenants communaux qui s'occupent des inhumations pour avoir élaboré ce nouveau règlement, mais aussi comme ils l'ont présenté dans le cadre de la COGEST entre autres, pour le souci qu'ils ont des familles, pour leur capacité à les accompagner au mieux dans ces moments de deuil.

Le groupe socialiste se propose de soutenir les amendements, qui aide à mieux accompagner les proches en deuil et ceux qui proposent une solution sans frais aux habitants de la Commune qui, au long de leur vie, ont contribué à l'effort commun. Nous nous proposons, par contre, de nous opposer aux amendements qui complexifient le règlement par des règles de transition qui nous paraissent superflues ou qui parfois alourdissent les décisions, en transformant, par exemple, des directives en

annexes de règlement. Nul besoin d'un contrôle accru sur ce service. Nous pensons qu'une ambiance de confiance est propice à leur travail difficile. Merci de m'avoir écouté.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** J'ai l'impression d'avoir déjà vécu ce moment. Le sujet de l'inhumation reste un thème émotionnel. Les discussions relatives aux défunts et aux funérailles, dans leur globalité, sont toujours des moments difficiles, parfois terribles selon les situations. L'approche pragmatique nécessaire à ce règlement a été d'un équilibre maîtrisé par le dicastère et les différents services. Nous les en remercions. Il a lieu de souligner la séparation des cimetières, soit ceux de Platta et de Saint-François, qui est des plus opportune au vu des complexités de ce dernier.

Actuellement, la proposition de la Municipalité a comme but clair de garantir des places en suffisance pour les décennies à venir. Nous en sommes conscients. Toutefois, le groupe du Centre, par le biais de ses amendements, a voulu amener une approche plus flexible sur l'ensevelissement et les concessions. Nous ne devons pas éroder le choix des familles et des défunts, de ne pas passer par l'incinération. Ce choix est personnel, en lien également avec les croyances de tout un chacun. Le but étant d'avoir des places disponibles à long terme, nous estimons que les parcelles adjacentes au cimetière de Platta, la numéro 1558 de 4'799m<sup>2</sup> ainsi que la 1560 de 4'156m<sup>2</sup>, pourront compenser notre soutien à l'accessibilité de la mise en terre. Le groupe du Centre accepte l'entrée en matière.

**Stalder Thierry, Conseiller général, PLR.** Ce règlement touche à un sujet sensible, le respect dû aux défunts et à leur famille. Nous saluons le travail réalisé pour moderniser les pratiques et clarifier les règles. Nous devons aussi veiller à ce que la réglementation reste humaine, pragmatique et proportionnée. Le PLR soutiendra l'entrée en matière avec trois principes.

Le premier est le respect des familles. Nous défendrons la gratuité pour l'inhumation des enfants et le maintien du jardin souvenir gratuit également. Ce n'est pas une question de chiffres, c'est une question de dignité.

En deux, clarté et équilibre. Nous refuserons la plupart des amendements qui alourdissent les tâches d'administration ou prolongent les durées de concessions. La version de la Municipalité préserve suffisamment ces aspects et garantit de la place pour tout le monde sur le long terme. N'oublions pas que le territoire dédié aux cimetières est limité et que la population augmente.

Simplicité, enfin, le groupe PLR n'estime pas nécessaire que le plénum se prononce sur la taille des caractères d'écriture sur les vases. Nous soutenons les amendements qui vont dans le sens d'une administration au service des familles, pas source de complexité supplémentaire. Je vous remercie pour votre attention.

**Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC.** Le groupe UDC a examiné le règlement avec une attention particulière. Conscient de l'importance de ce texte, nous adhérons à la majorité de ces articles. Par ailleurs, je me permets d'anticiper en vous annonçant que nous acceptons l'ensemble des amendements proposés, particulièrement celui concernant la directive.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons procéder au vote sur l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière sur l'examen du message « Règlement sur les inhumations » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'entrée en matière est <b>acceptée</b> à l'unanimité des 54 Conseillers généraux présents.
---

Nous pouvons désormais poursuivre avec le traitement des amendements. Nous avons reçu 12 amendements en lien avec ce règlement, tous jugés recevables par votre Bureau. Chaque amendement sera voté individuellement. Nous procéderons ainsi, un peu comme hier soir : lecture de l'amendement par notre vice-Président, présentation du vote et des remarques de la COGEST, ouverture de la discussion générale et vote sur l'amendement. Nous débutons sans attendre avec le premier amendement. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 1

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Premier amendement, présenté par le Centre, article 10 alinéa 2. Au texte original est ajouté « Exception faite pour un regroupement familial avec un lien direct, parents, grands-parents, frères ou sœurs. »

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** La COGEST approuve la volonté de formaliser cette pratique. Elle a accepté cet amendement par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, j'ouvre la discussion générale.

**Berra-Puglisi Marie, Conseillère générale, Le Centre.** Le groupe du Centre ne s'oppose évidemment pas à ce que les enfants de moins de 12 ans soient inhumés dans un secteur réservé. Toutefois, nous estimons que si la famille souhaite effectuer un regroupement avec un parent en ligne direct déjà inhumé, cette volonté doit prévaloir. Il s'agit d'ailleurs déjà de la pratique actuelle que nous vous proposons ce soir de formaliser.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, je n'ai plus de demande de parole. Nous allons procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 1 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 1 est **accepté** par 42 oui, 12 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 2. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 2

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** L'amendement 2, présenté par le Centre, est intégré dans le texte : « Les descendants seront avisés par publication au Bulletin Officiel » et ensuite « il leur appartient de prendre contact avec le service communal en charge des cimetières ».

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** La COGEST soutient l'idée de cet amendement. Elle souhaite cependant que la pratique d'affichage actuelle, panneaux à l'entrée du cimetière ou sur les sépultures, soit maintenue par la Ville.

La COGEST a accepté cet amendement par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, j'ouvre la discussion générale.

**Berra-Puglisi Marie, Conseillère générale, Le Centre.** Cet amendement a pour objectif de mieux répartir les responsabilités entre l'administration communale et les descendants. La possibilité de demander une prolongation de la durée d'inhumation est judicieuse. Encore faut-il la connaître et s'en souvenir après 25 ans. Le groupe du Centre tient à éviter toute surcharge bureaucratique pour l'administration et considère qu'une publication au Bulletin Officiel permettrait de signaler ou rappeler cette possibilité, charge ensuite aux descendants d'entamer les démarches y relatif.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, je n'ai plus de demande de parole. Nous allons procéder au vote sur cet amendement. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 2 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 2 est **accepté** par 41 oui, 12 non et 1 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 3. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 3

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement présenté par le Centre. Je vous le lis parce qu'il y a une partie du texte qui est tracée, qui est remplacée par deux lignes. « L'inhumation de cendres dans une tombe préexistante ou leur dépôt dans une niche prolonge automatiquement de 10 ans la durée d'existence. »

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** La COGEST approuve l'idée de l'amendement. Certaines voix soulèvent cependant la contradiction avec la volonté du message de limiter la durée d'inhumation.

La COGEST a accepté cet amendement par 7 oui, 2 non et 4 abstentions.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, j'ouvre la discussion générale.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** Nous avons souhaité, par cet amendement, amener une certaine flexibilité aux familles ayant eu un deuil depuis peu. En effet, quelle ne serait pas l'horreur d'enterrer deux fois un proche en potentiellement moins de deux ans. Amener le délai à 10 nous semble un minimum afin de garantir un temps nécessaire au deuil, mais aussi à la préparation de la désaffectation potentielle d'une tombe. Le groupe du Centre vous invite à soutenir cet amendement.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, je n'ai pas de demande de parole supplémentaire. Nous allons passer au vote sur cet amendement numéro 3. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 3 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 3 est **accepté** par 34 oui, 15 non et 5 abstentions.

Nous passons à l'amendement 4. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 4

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement présenté par le Centre. Texte amendé : « l'octroi de nouvelles concessions dès l'entrée en vigueur du présent règlement ».

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** La COGEST approuve l'idée de l'amendement tout en soulignant la problématique éthique liée au non-respect des choix exprimés de leur vivant par certaines personnes. Certaines voix soulèvent également la contradiction avec la volonté du message de limiter la durée d'inhumation.

La COGEST a été partagée sur cet amendement par 6 oui, 5 non et 2 abstentions.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, j'ouvre la discussion générale.

**Berra-Puglisi Marie, Conseillère générale, Le Centre.** Par soucis d'efficience, je ne prendrai la parole qu'une seule fois pour les amendements 4, 5 et 6, étant donné qu'ils sont étroitement liés. Le groupe du Centre comprend bien les contraintes que représentent les aménagements des concessions. C'est pourquoi le principe de ne plus octroyer de nouvelles concessions n'est pas remis en cause. Les 3 amendements concernent uniquement la prolongation des concessions existantes. Il faut se rappeler que derrière ce règlement se trouvent en effet des familles qui ont payé une taxe pour garantir leur dernière demeure aux côtés d'un proche.

Avec la nouvelle version proposée, il ne sera plus possible de prolonger une concession qui arrive à échéance, même si elle n'a pas encore été utilisée. Concrètement, cela veut dire que certaines personnes se retrouveront dans l'impossibilité d'être inhumées auprès de leurs proches, malgré des années d'attente et le paiement de la taxe correspondante. Le groupe du Centre estime qu'il est juste et équitable de permettre à tous les bénéficiaires d'une concession de pouvoir la prolonger à une seule et unique reprise pour une durée de 5 ans. Cela permet de créer une période de transition, de mieux respecter les volontés des familles, tout en maintenant l'esprit et l'objectif du message de limiter la durée d'inhumation.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** N'ayant pas d'autre demande de parole, nous pouvons procéder au vote de l'amendement numéro 4. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 4 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 4 est <b>accepté</b> par 30 oui, 23 non et 1 abstention.
--

Nous passons à l'amendement numéro 5. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 5

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Il s'agit d'un nouvel amendement, présenté par le Centre : « Les concessions conclues entre le 1er janvier 2001 et l'entrée en vigueur du présent règlement pourront être renouvelées à une reprise. La durée du renouvellement d'une concession est de 5 ans. »

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** La COGEST approuve l'idée de l'amendement tout en soulignant la problématique éthique liée au non-respect des choix exprimés de leur vivant par certaines personnes. Certaines voix soulèvent également la contradiction avec la volonté du message de limiter la durée d'inhumation.

La COGEST a été partagée sur cet amendement par 6 oui, 5 non, 2 abstentions.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale. N'ayant pas de demande de parole, nous allons pouvoir passer au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 5 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement est <b>accepté</b> par 28 oui, 26 non et 0 abstention.
---

Nous passons à l'amendement numéro 6. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 6

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Il s'agit d'un nouvel amendement, présenté par le Centre : « Le renouvellement d'une concession doit être demandé au plus tard, 6 mois avant son échéance. Les intéressés seront avisés en temps utile par l'administration communale de la date de l'expiration de la concession. »

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.**

La COGEST a été partagée sur cet amendement par 6 oui, 5 non et 2 abstentions.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale. N'ayant pas de demande, nous allons passer au vote de cet amendement numéro 6. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 6 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Avec le vote du Président, l'amendement numéro 6 est **accepté** par 27 oui, 26 non et 2 abstentions.

Nous passons à l'amendement numéro 7. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 7

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement présenté par le Centre. Une seule modification dans le texte. « Directive » est remplacée par « annexe au présent règlement ».

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** La COGEST souhaite que les annexes soient intégrées au règlement et recommande d'éviter le recours à une directive.

La COGEST a accepté cet amendement par 12 oui, 1 non et 0 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** J'ouvre la discussion générale.

**Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts.** J'interviendrai également de la même manière pour le règlement sur l'affichage. Nous invitons la Commune à faire une relecture des directives et de conserver celles qui sont des règlements d'application. La fonction de directive est d'être une application au règlement. C'est-à-dire des instructions qui permettent de faire avancer justement ce règlement et qui sont en général dépourvues de règles de droit, comme l'a souligné le Président. En fait, il faudrait soumettre toutes les autres directives à un avis de droit puisqu'elles ne correspondraient pas à la définition directe de directive. Je vous remercie.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** Afin de garantir une transparence et donner un cadre clair aux familles des défunts, il nous semble opportun que l'entier des informations relatives aux stèles, tombes, décorations ou vases à fleurs possibles soit disponible avec le règlement sur le site de la Ville. Une directive interne, comme dans d'autres cas déjà discutés, ne sera très certainement pas disponible au public. C'est l'accessibilité à ces informations qui nous semble nécessaire. Que l'on soit clair, on soutient clairement un fil rouge sur l'affichage des tombes. Il est important que nous puissions avoir accès à ce document. Merci.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Il n'y a plus de demande de parole. Nous allons procéder au vote de cet amendement numéro 7. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 7 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 7 est **accepté** par 34 oui, 20 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 8. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 8

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement présenté par le Centre. Le 30% est changé en 15%.

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** La COGEST approuve l'idée que le Conseil général soit davantage impliqué dans ce type de décision.

Elle a accepté cet amendement par 7 oui, 5 non et 1 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, j'ouvre la discussion générale.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** Notre proposition de 15% d'augmentation en lien avec le Conseil municipal est à nos yeux déjà une flexibilité importante offerte à la Municipalité. Les tarifs proposés étant déjà pour la plupart au-dessus de la proposition de Monsieur Prix, cela nous semble au plus juste. Merci.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Je n'ai pas d'autre demande de parole, nous allons procéder au vote de cet amendement numéro 8. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 8 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 8 est **accepté** par 30 oui, 21 non et 2 abstentions.

Nous passons à l'amendement numéro 9. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 9

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Il s'agit de l'amendement de la COGEST. Il est nouveau. Il dit : « La Ville de Sion assure la gratuité de l'inhumation des personnes décédées vivant sur la Commune de Sion et âgées de moins de 18 ans ».

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** Je laisse la présentation de cet amendement à ma collègue, Madame Artémis Eggel.

**Eggel Artémis, Conseillère générale, PLR.** La Commission de gestion propose cet amendement afin de conserver la gratuité de l'inhumation pour les personnes décédées de moins de 18 ans domiciliées sur la Commune de Sion. La mesure a un impact financier très limité pour la Ville, les situations concernées étant heureusement rares. En revanche, son impact humain et social est considérable. Elle permet d'éviter d'ajouter une charge financière à des familles déjà confrontées à une épreuve particulièrement douloureuse. Cet amendement traduit un geste de solidarité et de dignité sans compromettre l'équilibre financier communal. Pour cette raison, la Commission de gestion invite le Conseil général à accepter cet amendement.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons procéder au vote de cet amendement numéro 9. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 9 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 9 est <b>accepté</b> par 54 oui, 0 non et 0 abstention.
---

L'amendement numéro 10 a été retiré. Nous passons à l'amendement numéro 11. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 11

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement numéro 11, présenté par la COGEST. Il s'agit de supprimer « 100 francs » et remplacer par « 0 franc ».

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** Je laisse également la parole à ma collègue, Madame Ariane Courtine Mudry, pour présenter cet amendement.

**Courtine Mudry Ariane, Conseillère générale, Les Verts.** Je vous présente là un amendement au nom de la COGEST. Ce nouveau règlement augmente les tarifs de l'inhumation, ce que nous comprenons tout à fait pour les raisons qui nous ont été très bien expliquées durant la présentation en séance de la COGEST. Nous aimerions toutefois qu'il puisse rester une solution d'inhumation qui soit gratuite. La COGEST estime que déposer des cendres au Jardin du Souvenir pourrait être offert à tout citoyen de la Commune. Il s'agit de faire un geste pour les personnes en difficultés financières qui sont en deuil. C'est un geste éthique qui ne va pas coûter grand-chose à la Ville. La COGEST vous remercie pour votre soutien.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, j'ouvre la discussion générale. Je n'ai pas d'autre demande de parole, nous allons passer au vote de l'amendement numéro 11. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 11 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 11 est <b>accepté</b> par 53 oui, 0 non et 0 abstention.
--

Nous passons à l'amendement numéro 12. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 12

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement numéro 12, présenté par le Centre, la somme de « 1'000 francs » est remplacée par la somme de « 800 francs ».

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** La COGEST approuve l'idée de l'amendement. Certaines voix soulèvent cependant la contradiction avec la volonté du message de limiter la durée d'inhumation. Elle a accepté cet amendement par 8 oui, 4 non et 1 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, j'ouvre la discussion générale.

**Berra-Puglisi Marie, Conseillère générale, Le Centre.** Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement tel que proposé par la Municipalité, le tarif pour la tombe à la ligne pour les personnes domiciliées à Sion augmenterait de 0 à 1'000 francs. Le groupe du Centre estime que cette hausse est trop importante et tient à souligner l'écart important avec les valeurs seuils de Monsieur Prix qui préconisent une taxe maximale de 300 francs pour les tombes à la ligne. Le groupe du Centre est toutefois conscient du coût engendré par ce mode d'inhumation et propose de réduire le tarif de la tombe à la ligne à 800 francs.

Ce montant correspond à celui qui est appliqué pour les personnes non domiciliées à Sion selon le règlement actuel. Cette diminution n'est d'ailleurs pas en contradiction avec le message étant donné qu'il s'agirait toujours de la formule d'inhumation la plus coûteuse.

Le groupe du Centre tient également à relever l'impact limité que cette diminution aura sur l'augmentation des recettes en raison du fait qu'environ 90% des défunts seraient incinérés. En se basant sur la comparaison des tarifs effectués par la Municipalité, cette diminution serait de l'ordre de 7'000 francs environ sur une augmentation des recettes évaluées à 200'000 francs.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons procéder au vote de cet amendement numéro 12. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 12 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 12 est <b>accepté</b> par 31 oui, 18 non et 5 abstentions.
--

Nous voilà au terme du traitement des amendements déposés pour ce règlement. Tous les amendements ont été acceptés et un amendement a été retiré. Nous pouvons passer au vote final pour ce règlement.

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** Ce message propose la révision du règlement sur les inhumations et les cimetières, ainsi que l'adaptation des tarifs. Elle répond à l'évolution des pratiques funéraires, aux contraintes foncières et à la mise en service du columbarium et du Jardin du souvenir de Platta en 2025. L'objectif est triple : intégrer les nouvelles formes d'inhumations, adapter les taxes aux coûts réels et actualiser des dispositions devenues obsolètes dans une logique de gestion durable des espaces funéraires.

Le cimetière de Saint-François constitue un cas particulier. Il fera l'objet d'un règlement distinct, présenté ultérieurement. L'évolution des pratiques funéraires à Sion reflète à la fois des contraintes spatiales et des changements de mœurs. La majorité des décès se traduit désormais par des crémations, tandis que l'inhumation traditionnelle représente environ 10% des cas.

La Ville favorise les crémations afin d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible et de limiter la pression sur les cimetières. Certaines réserves ont été émises sur le choix de favoriser la crémation au lieu de l'enterrement. Est-il vraiment du rôle de l'administration d'inciter sa population à la manière dont les personnes doivent être inhumées ? L'orientation vers la crémation, qui pourrait notamment concerner les familles les plus modestes en raison des différences de coûts, suscite des interrogations sur l'équité et le respect du choix individuel. Néanmoins, la Commission reconnaît la nécessité de cette mesure pour répondre aux contraintes liées à la disponibilité des terrains.

Certaines pratiques se modifient également. La possibilité d'inhumer deux corps dans la même tombe est supprimée, à l'exception des concessions en cours, mais l'option de déposer une urne dans une tombe existante est maintenue. Le Jardin des souvenirs constitue une alternative collective sans identification individuelle garantissant un lieu de recueillement pour les familles. Les nouvelles pratiques d'inhumation ou les spécificités confessionnelles ne sont pas encore intégrées, faute de cadre légal ou de demande suffisante.

Le suivi des sépultures sera renforcé grâce à la numérisation du registre, notamment après la perte partielle de celui-ci. La durée des inhumations est de 25 ans, avec possibilité de prolongation, ce qui offre une certaine flexibilité pour les familles. Enfin, les installations existantes feront l'objet de travaux d'entretien et d'investissement, avec l'acquisition prévue d'un second four d'ici une dizaine d'années.

La révision des tarifs vise à rapprocher les coûts réels des services fournis, tout en tenant compte de la rareté des terrains et des investissements nécessaires. Les tarifs pour les sédunoises et sédunois sont partiellement subventionnés, mais la suppression de certaines gratuités soulève des questions éthiques, notamment pour les familles modestes. La nouvelle tarification devrait augmenter les revenus du compte d'environ 18%. La majorité de ces revenus provient des crémations de personnes non domiciliées à Sion, soit 1,18 million de francs sur 1,32 million de francs, représentant près de 90% des recettes du compte. Ces revenus contribuent ainsi au financement d'une infrastructure intégralement gérée par la Ville. L'excédent de charges sur ce compte augmente le déficit global de la Ville et repose in fine sur la population sédunoise. La COGEST relève également les besoins futurs sur ce compte, avec les travaux sur le four actuel et l'achat d'un second four crématoire.

Certaines pratiques, comme le transport en cas de panne du four, ne sont pas prises en charge par la Commune, ce qui pourrait poser des difficultés pour les familles, de même que la fin de la gratuité du Jardin du souvenir qui enlève la possibilité d'une option sans frais pour les sédunoises et sédunois. La

COGEST relève également la liberté accordée au Conseil municipal de majorer les prix de 30% sans passer par le Conseil général dans le message. La COGEST souhaite que lors de ce type d'études et d'analyses de messages, soit systématiquement fourni le règlement en vigueur, ainsi qu'un comparatif entre l'ancien et le nouveau règlement. Cette démarche permet de mieux visualiser les évolutions, d'identifier les modifications apportées et d'évaluer leurs impacts sur les pratiques. La COGEST remercie la Municipalité de s'être engagée à nous fournir ces documents dans les études futures.

La COGEST remercie le conseiller municipal, Monsieur Christian Bitschnau, le Chef du service du dicastère Mobilité et urbanisme, Monsieur Vincent Kempf, ainsi que le Responsable du Centre funéraire et des cimetières, Monsieur Frédéric Imstepf, pour leur présentation du nouveau règlement.

La Commission tient à souligner l'approche très humaine et sociale adoptée par les intervenants du dicastère dans le traitement de cette thématique sensible. La COGEST considère que le projet du règlement s'adapte aux évolutions des rites funéraires en tenant compte des pratiques modernes et de la prédominance croissante des crémations. Cette révision permettra d'obtenir une représentation plus réaliste des charges supportées par le Centre funéraire, tout en reconnaissant que les comptes resteront déficitaires. La COGEST a accepté le message du Conseil municipal avec 14 oui, 1 non et 0 abstention. Elle recommande au Conseil général d'approuver la présente révision du règlement sur les inhumations, les crémations et cimetières de la Commune de Sion, ainsi que les tarifications y relatif. Je vous remercie de votre attention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, j'ouvre la discussion générale.

**Stalder Thierry, Conseiller général, PLR.** Tout n'est pas parfait. Nous aurions souhaité moins de détails, moins de complexités, mais l'essentiel est préservé. Le PLR valide ce règlement par pragmatisme. Maintenant, une question qui me vient. On a amendé ce règlement en demandant qu'il y ait une annexe. Une annexe fait partie intégrante du règlement, donc elle est soumise au Conseil général, elle est soumise à amendement. Ça veut dire que ce règlement, il ne peut pas partir en l'état au Conseil d'État, il doit revenir vers nous avec une annexe, j'imagine. Et on va se retrouver à discuter de la police de caractère dans ces travées. C'est bien ça ? Merci de répondre à la question.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. Je n'ai pas d'autre demande parole. Est-ce que la Municipalité veut intervenir ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Déjà vous remercier pour le travail et l'acceptation de ce règlement. Je reviens sur ces questions de directive. On ne va pas en faire un pataquès la veille de Noël et avant le vin chaud, mais c'est un point important parce que nous travaillons avec des directives et aujourd'hui, on doit clarifier clairement le rôle de ces directives. Pour la Municipalité, les choses sont très claires. Une directive, et là nous rejoignons l'avis du Chef de service du SAIC, ne peut pas avoir une existence juridique propre. Par contre, quand elle est liée à un règlement qui a été validé par le Conseil général, à ce moment-là pour nous, elle a sa pleine force et les compétences de l'exécutif. Nous avons du reste des jurisprudences. Monsieur le Président n'est pas allé au bout de la lecture de la lettre de Monsieur Chevrier qui proposait à la Municipalité, si elle n'était pas d'accord, de demander un avis droit. C'est ce qu'elle va faire parce que nous souhaitons vraiment clarifier la procédure. C'est vraiment pour garantir la sécurité du droit par rapport aux différents éléments pour le Conseil général et pour le Conseil municipal. C'est vraiment dans un esprit constructif. Par analogie, aujourd'hui, le Canton valide des lois et il y a des ordonnances d'application qui ne sont pas validées par le Grand Conseil. C'est la même chose au niveau de la Confédération et on pense aujourd'hui que les communes doivent avoir aussi cette marge de manœuvre pour valider des directives d'application qui sont liées à une base légale qui a été validée par le législatif, ça, c'est correct. Voilà où on a encore peut-être un point de divergence de point de vue. On a surtout quelques décisions de justice qui nous confirment un petit peu dans ces décisions, puis on aimerait aller jusqu'au bout de l'analyse pour être certain que tout ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui permet aux citoyennes et aux citoyens d'être sûrs que ce qu'on leur demande est bien conforme à la loi. Ça me fait revenir un petit peu sur ce qu'évoquait le conseiller Stalder. Est-ce que la taille des caractères est une directive d'application, et puis à ce moment-là de compétence communale, ou est-ce que c'est quelque chose qui doit être formellement validé par le législatif ?

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Tout à fait. Je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons pouvoir passer au vote final de ce règlement intégrant les amendements qui ont été acceptés ce soir. Les conseillères et conseillers qui acceptent le règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières de la Commune de Sion, tel qu'amendé ce soir, appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Le règlement tel qu'amendé est **accepté** à l'unanimité par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

Monsieur le rapporteur, vous pouvez regagner votre place avec votre carte.

### **III. Examen du message "Règlement communal sur l'affichage"**

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Nous passons maintenant au point 3 de l'ordre du jour avec l'examen et le vote du message « Règlement communal sur l'affichage ». Ce message a été déposé par la Municipalité le 22 août 2025. Son étude a été attribuée aux commissions « Environnement et Urbanisme » et « Sociales et Culturelles ». Mesdames les rapporteurs Sophie Bourban et Annick Riand, veuillez rejoindre la tribune avec vos cartes de vote pour nous présenter les rapports de vos commissions.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** La Commission d'environnement et d'urbanisme a été chargée à nouveau de l'examen du message concernant le règlement sur l'affichage. Le message a été présenté au plénum d'informations du 8 septembre 2025 au Conseil général par Mme la conseillère Bérénice Georges et par M. le Chef de service Roland Imhof. La CEU s'est réunie une fois pour l'analyse du projet. La Commission a pris connaissance des documents relatifs à l'objet mentionné.

La CEU s'étonne de recevoir une nouvelle version du règlement sur l'affichage dans un délai aussi court. Dans son rapport de mai 2025, elle relevait déjà l'absence de consultation des acteurs concernés et recommandait vivement d'associer les milieux économiques avant toute nouvelle proposition de règlement. Plusieurs remarques avaient également été formulées quant à la subjectivité de certains articles, à l'ambiguïté de divers termes, ainsi qu'à la large marge d'appréciation laissée au Conseil municipal. Le message actuel ne fait à aucun moment état d'une consultation de la population, ni n'apporte d'explications quant aux raisons pour lesquelles les commentaires ou amendements proposés n'ont pas été retenus. La CEU s'est aussi interrogée sur la disparition des dispositions relatives aux réclames qui ne figurent plus dans cette version du règlement. Aucune justification n'est fournie à ce sujet. Enfin, la CEU constate que plusieurs articles dérogatoires subsistent, laissant une place importante à l'interprétation et fragilisant la clarté des règles proposées. Elle s'interroge aussi sur la pertinence d'un tel règlement et sur la possibilité d'intégrer, de manière simplifiée, certaines dispositions directement dans le RCCZ.

LA CEU a refusé l'entrée en matière par 2 oui, 8 non et 0 abstention.

La majorité de la CEU ne juge pas nécessaire d'examiner à nouveau un message ayant déjà fait l'objet d'un rapport dont les conclusions n'ont pas été prises en considération.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** La Commission sociale et culturelle s'est réunie deux fois pour l'étude du message portant sur le règlement communal sur l'affichage. Le message concernant le règlement communal sur l'affichage a été examiné avec attention par la Commission sociale et culturelle.

À l'issue des échanges, les membres de la Commission sociale et culturelle ont accepté d'entrer en matière à l'unanimité des membres présents.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, j'ouvre la discussion générale.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Le règlement sur l'affichage a connu un parcours houleux, que rappelle à demi-mot le message du Conseil municipal. Expurgé d'un pan important de son contenu, ce projet, qui aurait été perçu comme trop contraignant, s'il est plus modeste dans son champ d'application, ne sort pas exempt de critiques pouvant lui être adressées lorsqu'il était complet. Au contraire, en plus des contraintes, il apparaît déséquilibré et peine à faire comprendre comment l'administration entend le mettre en œuvre. L'avertissement de la Commune concernant le retour sous délai incertain du sujet des moyens de réclame n'apporte d'ailleurs pas beaucoup de clarifications sur les points que je viens d'évoquer. Quel équilibre, approche ou vision pour ce texte ? Quelle

correspondance avec le traitement réservé à l'affichage pour des sujets jugés connexes auparavant par la Ville. Alors que reproche notre groupe à ce règlement ?

Son côté canard boiteux, comme exposé à l'instant, d'une part. Ensuite, son approche lourde et contraignante, tant pour les requérants que pour la Ville. La Municipalité, dans son message, s'attend à devoir traiter un très grand nombre de demandes, ce qui implique la mise à disposition de ressources importantes pour gérer une problématique qui ne semble pas être actuellement anarchique ou même source de faibles nuisances. Quelques éléments précisant nos griefs. Le fait que des situations échappent à l'autorisation de construire et que l'encadrement prévu soit clair, est une bonne approche. Cependant, elle est rendue inutile puisque la procédure appliquée pour ces cas est finalement identique à celle en nécessitant une, frappant le citoyen et les services de manière excessive.

Le règlement propose des articles stricts qui semblent indiquer une volonté de limitation forte des possibilités d'affichage, et ce également sur le domaine privé. Et pourtant, à chaque interdiction, son régime dérogatoire, régime d'autant plus problématique que la plupart laisse une marge d'appréciation communale trop large, ouvrant la voie à des décisions arbitraires, peu cohérentes et néfastes à une application efficace. Si ici, je semble entrer dans le détail du projet, ce n'est pas le cas. Il s'agit simplement de souligner que ce texte se cherche, sans jamais trouver sa cible, ou un juste équilibre entre les trois intérêts publics que la Municipalité entend protéger : la circulation, la sécurité et la qualité visuelle des espaces vis-à-vis des intérêts privés. Pour toutes ces raisons, ainsi que celles évoquées par le rapport de la CEU, nous rejetons l'entrée en matière. Merci.

**Stalder Thierry, Conseiller général, PLR.** Hier, lors de l'entrée en matière sur le budget, j'ai parlé de confiance dans notre Conseil municipal. Cette confiance, nous la voulons, mais elle se mérite. Et ce soir, soyons honnêtes, présenter trois fois le même message sans jamais expliquer pourquoi c'est urgent, sans tenir compte des remarques des commissions et des groupes, ce n'est pas la meilleure façon de la mériter. Le PLR n'est pas fan de l'inflation réglementaire. Chaque fois qu'on ajoute une couche de règles, on ajoute une couche de lourdeur. Trop d'administratifs, trop de pages, trop de contraintes. On finit par oublier que l'administration n'est pas là pour mettre des bâtons dans les roues, mais pour être au service du citoyen.

La problématique réelle, empêcher l'affichage sauvage sur les terrains privés, aurait pu tenir en une page. Nous avons un règlement de 7 pages qui s'aventure sur des terrains qui ne posent aucun problème à ce jour. Je suis navré pour Roland Imhof, nouvel architecte de ville, et sa conseillère en charge, Madame Georges, que leur premier projet auprès de notre assemblée se déroule ainsi. Mais c'est l'occasion de rappeler une règle simple. L'administration n'a pas à en faire plus que ce qui lui est demandé. Les prises d'initiatives sont du ressort du politique, pas de l'administration. Après ces excès, nous aurions aimé que le Conseil municipal effectue un travail d'élagage avant de nous présenter ce texte. Ce n'est pas le cas, mais ce qui est fait est fait.

Nous allons entrer en matière pour une raison simple, il serait dommage, et personne ne le souhaite, de voir fleurir des panneaux publicitaires sur des terrains privés, comme à l'entrée de certains villages en France. La Ville est engagée dans un bras de fer avec la SGA, nous ne voulons pas la mettre en porte à faux.

Le PLR propose plusieurs amendements pour rétablir le rôle des services et redonner du sens au mot « service ». Une administration ne doit pas être un obstacle, mais un partenaire efficace qui donne un rythme et facilite la vie des citoyens. Nous soutiendrons nos amendements et, si le règlement final nous convient, nous le validerons. Mais il y a une condition sine qua non. L'adoption de l'amendement 28 du Centre, qui prévoit l'abrogation automatique du règlement dès son intégration dans le RCCZ. S'il est accepté, ce règlement doit rester transitoire. Mesdames et Messieurs, entrons en matière, corrigeons ce qui doit l'être et faisons en sorte que la Ville reste pragmatique, efficace et au service de ses habitants. Je vous remercie de votre attention.

**Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS.** Le groupe du Parti socialiste a soutenu la première mouture du règlement communal d'affichage sans y apporter de proposition d'amendement. Il en va de même avec cette version allégée. Nous soutiendrons la version de la Municipalité et combattons tous les amendements partisans proposés. Ceux-ci, pour l'essentiel, visent à vider ce règlement de sa substance au nom de la liberté individuelle et de la liberté de commerce, entendue comme l'absence d'entrave aux choix individuels. Mais cette liberté ne peut pas se faire contre autrui. Pour notre part, nous estimons que la liberté n'est pas la loi de la jungle, mais le pouvoir de contribuer ensemble au bien commun, en l'occurrence l'aspect de notre Ville.

Pour nous, un règlement d'affichage est absolument nécessaire et cette mouture nous convient. Enfin, nous ne comprenons pas les motivations d'un refus d'entrer en matière. Est-ce un accès de fièvre libertarienne comme une poussée d'acné adolescente, un municipality bashing ? Mais avec quelles motivations ? En tout cas, nous ne comprenons pas le bien-fondé, ni l'utilité d'une telle démarche. Nous l'avons déjà dit, un règlement d'affichage est nécessaire pour le bien de notre Ville, de ses habitantes et de ses habitants. Nous voulons que Sion reste agréable à voir et à visiter. Je vous remercie.

**Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts.** Je partage en grande partie tout ce que vient de dire mon collègue Schertenleib. Notre groupe a décidé de soutenir l'entrée en matière sur ce règlement. En fait, il y a eu énormément de discussions animées autour de ce règlement auquel nous avons décidé volontairement ou involontairement de prendre parti. Globalement, nous ne soutiendrons pas la grande majorité de ces amendements, car nous estimons que le règlement est déjà suffisamment complexe et que beaucoup de ces amendements alourdiraient ce règlement. Certes, c'est un règlement qui n'est pas parfait, mais il est actuellement quand même nécessaire de légiférer sur le sujet. Voilà, je vous remercie.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** Après plusieurs va-et-vient, nous voici enfin face au vote d'entrée en matière du règlement d'affichage. Nous ne pouvons que regretter le temps pris et l'énergie nécessaire à l'étude des différents messages relatifs à ce règlement. Il ne sert à rien de tirer sur l'ambulance, il semble assez clair que nous avons déjà passablement discuté, échangé, soit en commission ou en groupe, sur la problématique du fond du message. Ce message veut réglementer l'affichage, qui ne nous semble pas actuellement être le plus grand problème de la Ville, ni quelque chose de nécessaire dans l'urgence. Loin s'en faut, par contre, l'utilité d'une réglementation liée à l'affichage, mais surtout à l'affichage commercial.

Toutefois, à plusieurs reprises, les amendements effectués par les commissions, mais également ceux effectués cet été, n'ont pas ou peu été pris en considération lors de la mise à jour du règlement dans la mouture proposée aujourd'hui. Le groupe du Centre comprend la nécessité d'avoir une base légale pour pouvoir soutenir la Municipalité dans son combat juridique afin de garantir des clauses contractuelles liées aux 600'000 francs de recettes annuelles liées à Horizon. C'est pourquoi le groupe du Centre défendra un amendement dans ce sens lors de la révision du RCCZ en début de l'année prochaine. Il est important que la liberté de commerce, qui est ici un peu attaquée, permette quand même, en l'occurrence, d'augmenter les recettes du ménage municipal grâce aux rentrées fiscales. Ne torpillons pas nos commerçants.

Je profite aussi de dire que, tout comme mon collègue de gauche ce soir, nous devons lutter contre les charges bureaucratiques supplémentaires. C'est ainsi que nous refuserons l'entrée en matière de ce règlement, mais garantissons par contre notre soutien aux futurs amendements correspondants dans le RCCZ. Merci.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** C'est vrai que c'est un petit peu un serpent de mer, cet affichage. Mais il y a des choses que j'ai un petit peu de peine à entendre. Autant la première mouture de règlement était très complexe et voulait légiférer sur toute une série d'aspects. Autant je pense que la plupart des amendements qui ont été faits par la Commission d'environnement et d'urbanisme dans la première lecture, ont été intégrés dans la deuxième mouture, puisqu'en fait, il ne reste plus que cette notion d'affichage sur le domaine public et, je crois, les chevalets. Autrement, tout le reste a été sorti de ce règlement pour, justement, avoir quelque chose qui revient à l'essence même de cette gestion de l'affichage, qui n'est pas une entrave à la liberté de commerce. Bien au contraire, la volonté, qui est affichée depuis des décennies, est de mettre au concours la gestion de l'affichage sur le domaine public et non sur le domaine privé. Ce sont des recettes, bien sûr, que vous avez dans nos comptes et c'est une pratique que nous avons. C'est vraiment l'unique but de ce règlement. En fait, aujourd'hui, on vient vous demander un soutien législatif en validant ce nouveau règlement. Il y a des amendements, s'il y a des choses que vous voulez corriger, vous pourrez le faire mais le fond est celui-là. Pour soutenir ma collègue Bérénice Georges et notre nouvelle architecte de ville, il y a ce règlement qui a fondu pour se concentrer sur les éléments essentiels à la Municipalité.

On reviendra, ou pas, sur les autres éléments, taille de l'affichage, hauteur, éclairage et autres. On l'a bien compris, ces éléments nécessitent une discussion et des concertations avec les commerçants, puisque là, on impacte directement l'économie locale. Ce n'est pas le cas aujourd'hui avec ce règlement, sauf pour les quelques chevalets qui sont posés sur l'espace public. Pour nous, ne nous trompons pas d'objectif avec ce règlement. On n'est pas là pour régler tout l'affichage public. On ne règle pas les notions de réclame et de publicité qui avaient amené beaucoup de discussions et d'amendements pour

certains que l'on peut tout à fait entendre. Voilà, Monsieur le Président du Conseil général, mon petit mot.

**Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts.** Oui, je me permets. J'aurais juste une question, Monsieur le Président Varone, concernant le RCCZ. Il y a la question, est-ce qu'il y aura un règlement d'affichage ou des articles qui correspondront à ce règlement d'affichage dans le nouveau RCCZ ou pas ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Je suis obligé de me retourner vers notre chef de service, mais actuellement, ce n'est pas quelque chose qui est prévu puisqu'on a ce règlement qui vous est proposé. Après, c'est peut-être une référence qui peut être faite, mais aujourd'hui, on n'a pas intégré cet élément dans la révision prioritaire qui va être discutée en début d'année sur le règlement communal. Vous savez aussi, en plus, que la loi sur les constructions a changé. On se concentre sur les éléments essentiels, et quand on a un règlement, qui potentiellement peut être validé, on travaille avec cette base légale.

**Stalder Thierry, Conseiller général, PLR.** Pour compléter la démarche du groupe PLR, lorsque le RCCZ a été présenté, il devait être avant la nouvelle mouture de l'affichage. Le PLR avait alors déposé un amendement qui tient compte de quelques mesures qui sont dans ce règlement de l'affichage, mais c'est vrai que la version originale, elle n'en tient pas compte, donc, si vous le souhaitez, vous pourrez nous soutenir lors de l'étude du RCCZ. J'ai demandé au Bureau si on pouvait rouvrir les amendements pour ce RCCZ afin de corriger encore ces éléments d'affichage, puisque tout n'était pas bien intégré dans l'amendement qu'on avait fait. Le Bureau a refusé, a dit que ce n'était pas possible. Toutefois, les seuls qui pourront encore faire des amendements au RCCZ, c'est la CEU qui aura tout loisir d'intégrer la plupart des éléments essentiels voulus par la Municipalité dans le RCCZ. C'est pour ça que l'amendement du Centre, numéro 28, a beaucoup de sens, dans le sens où on valide la pratique pendant quelques temps, et puis ensuite on abroge, une fois qu'on a intégré ça, de manière très élégante dans la RCCZ.

**Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts.** Je m'excuse, mais le RCCZ dont vous parlez est un RCCZ qui est provisoire et qui sera révisé globalement dans quelques années. A mon avis, même si les parties du règlement sont intégrées dans un RCCZ, ce ne sera pas celui qui sera définitif, si j'ai bien compris.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Mais le définitif, logiquement, s'en inspirera, si je ne m'abuse, il passera devant le Conseil général de toute façon.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Tout à fait, c'est clair que c'est un gros travail. On a déjà fait cette révision prioritaire, c'est celle que vous avez discutée. Je vous l'ai dit, il y a encore la loi sur les constructions qui rentre en vigueur au 1er janvier 2026, qui va vraisemblablement aussi nous imposer encore quelques relectures et modifications. Vous aurez la possibilité d'en discuter. Tous ces amendements que vous nous avez proposés, on va prendre position dessus et on reviendra vers vous. On doit travailler dans un dialogue constructif, mais c'est clair que c'est dans la révision totale et finale du PAZ-RCCZ qu'on aura tous les éléments. Là, on parle de 2028-2029. Ça dépendra des forces de travail du Canton et puis de la capacité de pouvoir homologuer ce règlement par le Conseil d'État.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, je n'ai plus de demande de parole. Nous allons procéder au vote sur l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'entrée en matière sur l'examen du message « Règlement communal sur l'affichage » appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'entrée en matière est **acceptée** par 27 oui, 24 non et 3 abstentions.

L'entrée en matière étant acceptée, nous poursuivons avec le traitement des amendements. Nous avons à traiter pour ce message 28 amendements jugés recevables par votre Bureau. Deux amendements oubliés sont venus s'ajouter aujourd'hui. Il s'agit d'une erreur conjointe de votre Bureau restreint et de la CSC que nous vous prions d'excuser. L'amendement 29 vous a été transmis par mail en début d'après-midi, cependant le deuxième n'a pas pu vous être communiqué, faute de temps. Nous vous l'affichons sur l'écran principal.

Je demande si quelqu'un s'oppose à son traitement en tant qu'amendement 25 bis ? Puisqu'en fait, il cible le même alinéa et avec des parties qui se confrontent avec l'amendement 25 qui a déjà été déposé. Y a-t-il une opposition à ce qu'on le traite tout de même ce soir ? Je n'ai pas de refus demandé. La Municipalité ? Non plus. Par conséquent, cet amendement sera traité en tant qu'amendement 25 bis, en confrontation avec l'amendement 25. Afin d'éviter ce type de rajout de dernière minute, je prie

instamment chacune et chacun d'entre vous de contrôler à l'avenir que les amendements que vous avez déposés apparaissent bien dans la liste des amendements consolidés. Malgré les contrôles qu'on effectue au Bureau restreint, ce n'est pas toujours facile et malheureusement, des erreurs continueront probablement à se glisser par-ci, par-là. Votre aide est vraiment la bienvenue pour essayer d'éviter ce genre de choses à l'avenir. Merci d'avance.

Pour le traitement de ces amendements, quelques explications me semblent nécessaires. Chaque amendement sera voté individuellement comme précédemment. Plusieurs amendements peuvent être acceptés pour un même article, tant que ces derniers ne se contredisent pas. Si par exemple, admettons que ça c'est l'article : « la demande doit obligatoirement parvenir à la Municipalité » et qu'un amendement demande la suppression du terme « obligatoirement » qu'il y a là-dedans et puis, qu'un deuxième amendement demande d'ajouter un délai de 30 jours, ça permettrait aux deux d'être acceptés, puisque dans ce cas-là, les amendements ne sont pas en contradiction. Lorsque deux amendements se contredisent, c'est le dernier voté qui prend le dessus.

Pour l'ordonnancement des votes, c'est de la modification mineure à la plus radicale, qui correspond à la suppression de l'article. C'est-à-dire que si pour un article, quelqu'un demande qu'on modifie l'alinéa 2 d'une façon X, mais qu'il y a un autre amendement qui demande la suppression de cet article et que l'amendement de suppression passe, c'est clair que ça va annuler l'amendement précédent. Vous avez reçu les consignes de vote avec les incidences si on vote oui à tel amendement, etc. On va essayer de suivre ça, ça ne va peut-être pas être tout facile, mais on va essayer. Nous allons procéder comme tout à l'heure, c'est-à-dire : lecture de la modification proposée par notre vice-Président, présentation du vote et des remarques de la CEU et de la CSC, ouverture de la discussion générale et vote sur l'amendement. Nous débutons sans attendre avec le premier amendement. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 1

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Premier amendement, présenté par le Centre qui propose de rajouter le terme « temporaire ».

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.**

Le vote de la CEU est le suivant : 9 oui, 0 non, 1 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** La notion de temporaire reste floue et délicate dans certaines circonstances. Le texte initial laisse la possibilité de mettre en valeur certains secteurs. La notion de temporalité n'est pas forcément nécessaire.

La CSC a voté par 4 oui, 5 non et 0 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale.

**Perruchoud Vaïc, Conseiller général, Le Centre.** Le groupe du Centre vous invite à soutenir l'amendement 1 et plus tard également l'amendement 3, qui est également lié à ça, qui définit le temps temporaire à 6 mois. L'ensemble de l'argumentation est déjà affiché ici en haut. Je me contenterai juste d'ajouter qu'il s'agit ici simplement aussi de valoriser le rôle du législatif, ainsi que le travail effectué pour fixer ces règles sans qu'elles ne puissent être bafouées d'une simple création de sous-secteurs ad aeternam. Nous vous invitons à soutenir les amendements 1, et plus tard 3. Merci.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons procéder au vote de cet amendement 1. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 1 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 1 est **accepté** par 37 oui, 17 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 2 qui, lui, s'il est accepté, rend l'amendement 1 caduque. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 2

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** L'amendement 2, présenté par le PLR, propose simplement de supprimer le texte original.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est de 8 oui, 2 non, 0 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CSC est de 7 non, 2 oui, 0 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale. N'ayant pas de demande de parole, nous allons procéder au vote. Les conseillères et conseillers qui

acceptent l'amendement numéro 2 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 2 est refusé par 19 oui, 35 non et 0 abstention.

Nous pouvons passer à l'amendement numéro 3. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 3

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Il s'agit d'un nouvel amendement proposé par le Centre qui dit : les sous-secteurs temporaires soumis à dispositions particulières d'exécution dont la durée dépasse 6 mois nécessitent une validation du Conseil général.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 9 oui, 0 non, 1 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Pour la CSC, il ne semble pas nécessaire de surcharger l'administration et il est important de donner la possibilité de rester souple dans les décisions. Le vote de la CSC est de 4 oui, 5 non, 0 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale. N'ayant pas de demande de parole, nous pouvons procéder au vote de cet amendement numéro 3. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 3 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 3 est **accepté** par 29 oui, 24 non et 1 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 4. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 4

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement présenté par le PLR, je vous le lis : sous réserve d'éventuelles autorisations à délivrer par les autorités cantonales, font l'objet d'une dispense d'autorisation de construire.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 7 oui, 2 non, 1 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CSC : 4 oui, 5 non, 0 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale. N'ayant pas de demande de parole, nous allons passer au vote de l'amendement numéro 4. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 4 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 4 est **accepté** par 39 oui, 13 non et 2 abstentions.

Nous passons à l'amendement numéro 5. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 5

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement présenté par le Centre, sont supprimées les cinq dernières lignes.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** La CEU a accepté cet amendement par 10 oui, 0 non, 0 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** La CSC a voté par 6 non, 3 oui, 0 abstention. Les dimensions précises garantissent l'équité de traitement.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** La surface proposée par la Municipalité nous semble inopportune et bien trop petite. Le bon sens doit prévaloir et l'inégalité ne réside que dans la taille de la bâche que décide de poser la personne en question. Merci.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons procéder au vote de l'amendement numéro 5. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 5 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 5 est **accepté** par 37 oui, 17 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 6. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 6

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement présenté par le Centre, on rajoute au fond du texte « le service communal statue sur la demande sous 30 jours ».

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** La CEU a accepté cet amendement par 10 oui, 0 non, 0 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** La CSC se questionne sur la durée moyenne des réponses aux demandes. Elle a voté par 3 oui, 3 non, 3 absentions.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale.

**de Lavallaz Valérie, Conseillère générale, Le Centre.** Cet amendement vise un objectif simple, donner un cadre temporel clair à la procédure d'annonce pour les affichages dispensés d'autorisation de construire. Aujourd'hui, le règlement prévoit une obligation d'annonce, mais aucun délai de traitement n'est fixé, ce qui crée une incertitude juridique pour les requérants. Fixer un délai de 30 jours ne remet nullement en cause les compétences du service communal. Celui-ci conserve la possibilité de demander des compléments et de solliciter des préavis. Ce délai est raisonnable, proportionné et conforme aux principes généraux du droit administratif. En résumé, il sécurise la procédure sans l'alourdir, au bénéfice tant de l'administration que des citoyens. Le groupe du Centre vous invite à le soutenir.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. N'ayant pas d'autre demande de parole, nous pouvons procéder au vote de l'amendement numéro 6. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 6 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 6 est <b>accepté</b> par 38 oui, 14 non et 2 abstentions.
---

Nous passons à l'amendement numéro 7. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 7

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Nous avons un demi-paragraphe supprimé et un nouveau demi-paragraphe ajouté. Je peux vous les lire, mais ça prendrait du temps.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 8 oui, 1 non, 1 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Ces exigences temporelles semblent alourdir les procédures d'annonce et mettre des contraintes supplémentaires. La CSC a rejeté cet amendement par 6 non, 3 abstentions et 0 oui.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale.

**Stalder Thierry, Conseiller général, PLR.** Nous devons juste réagir à la CSC. Ça ne met pas de contrainte en plus pour le demandeur, mais un petit peu pour l'administration de temps en temps. Le 6 et le 7 sont, à mon sens, totalement incompatibles. Est-ce qu'on ne devrait pas les mettre l'un contre l'autre ? Et si c'est le cas, je vous propose de soutenir l'amendement PLR.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Au Bureau, nous avons estimé que les deux pouvaient être votés et acceptés. Dans un des amendements, on demande de confirmer dans les deux jours et dans l'autre, on demande de faire dans les 30 jours. Ce n'est pas la même chose. Les deux amendements semblent réalistes.

**Georges Bérénice, Conseillère municipale, PS.** Au sens du service, ces deux amendements ne sont pas compatibles l'un avec l'autre. Dans l'amendement PLR, on demande que la demande soit déposée 10 jours avant la date prévue. Dans l'amendement du Centre, on demande qu'on donne réponse dans les 30 jours. Ces deux éléments nous paraissent incompatibles. J'en profite pour dire que du côté du service, le délai de 10 jours ouvrables pour donner une réponse à un requérant est trop court et qu'on ne peut pas suivre avec un si court délai.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, s'il y a des amendements qui sont limites, au sein du Conseil général, on peut les voter quand même et ce sera ensuite juridiquement qu'il faudra les annuler s'ils ne sont réellement pas compatibles. Je propose qu'on fasse comme ça. Il n'y a pas de problématique à ce niveau-là.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Je m'exprime plutôt sur cet amendement-là et les deux suivants, parce que, à mon sens, celui-là et les deux suivants sont liés. Un que nous avons déposé et deux du PLR. Concernant notre amendement, nous sommes convaincus que la procédure pour les

demandes non soumises à l'autorisation est trop lourde, raison pour laquelle nous vous invitons à soutenir notre proposition. Nous estimons que l'alinéa 1 de cet article encadre suffisamment et clairement les objets qui ne nécessitent pas d'autorisation de construire. Partant de ce constat, il n'est pas nécessaire de se montrer chicanier dans la procédure. Pour tout dire, nous nous serions bien passés d'une obligation d'annonce tout court.

Les amendements PLR en lien avec ces articles ont un effet positif pour les requérants, c'est une bonne chose. Cependant, il ne corrige qu'un pont du problème, puisque du côté de l'administration, la charge de travail reste parfaitement identique, voire supérieure selon certains aviez exprimé à l'instant. Nous préférons notre proposition et vous invitons à la suivre. Pour la question des délais, je dois dire que je trouve que la procédure ne rend pas ça très lisible, effectivement, mais je ne me prononce pas sur le fond. Merci.

**Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts.** J'interviendrai aussi concernant les 3 amendements qui demandent des délais. J'ai l'impression qu'il y a une méconnaissance des délais pour créer des affichages. Dans le sens où, si la personne veut poser une affiche, elle va attendre l'autorisation de la Commune avant de pouvoir imprimer ses affiches, et les délais peuvent être relativement longs. C'est pour ça que pour le requérant, il y a aussi des impositions de délais qui ne sont pas tout à fait favorables, dans le sens où on n'imprime pas forcément un nombre d'affiches chez l'imprimeur en 3 jours, en attendant l'autorisation. D'imposer des délais, c'est peut-être difficile pour l'administration ou plus contraignant pour l'administration, mais c'est aussi plus contraignant pour les requérants qui font des demandes d'affichage. Merci.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, je n'ai plus de demande de parole. Nous allons procéder au vote sur l'amendement numéro 7. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 7 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 7 est refusé par 13 oui, 37 non et 4 abstentions.

Nous passons à l'amendement numéro 9 et pas au 8 parce que le 8 est plus complet et on n'a pas voulu changer l'ordre des votes après coup. On passe maintenant au 9 qui, s'il est accepté, rend l'amendement 6, qu'on a voté précédemment, caduque. C'est tout bon ? Je sais, c'est compliqué. C'était un casse-tête. Nous passons à l'amendement numéro 9. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 9

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** L'amendement est présenté par le PLR. À l'instar du précédent, un demi-paragraphe est remplacé par un nouveau paragraphe.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** La CEU a accepté cet amendement avec 10 oui, 0 non, 0 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Un délai risque d'alourdir la procédure et être contraignant pour le citoyen, notamment le délai de 5 jours avant la pose annoncée. Lui permet-il de préparer son affichage ? La CSC a refusé l'amendement par 6 non, 2 oui et 1 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

**Georges Bérénice, Conseillère municipale, PS.** Comme pour l'amendement précédent, le délai paraît trop court pour le service pour traiter la demande et donner une réponse.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** N'ayant plus d'autre demande de parole, nous allons voter sur l'amendement numéro 9. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 9 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 9 est refusé par 20 oui, 34 non et 0 abstention.

Nous passons maintenant à l'amendement numéro 8 qui, s'il est accepté, rend l'amendement 6 qui avait été accepté précédemment, caduque. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 8

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement proposé par l'UDC, une partie de paragraphe supprimée et nouvelle partie ajoutée.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 4 oui, 0 non, 6 abstentions.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CSC est 0 oui, 8 non et 1 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Je vais simplement répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. On estime que quand les éléments qui ne sont pas soumis à autorisation de construire sont clairs et définis, il n'y a pas besoin de s'emmerder à faire une très longue procédure qui correspond exactement à l'examen d'une autorisation de construire. Deux procédures identiques, à part une question d'opposition, je ne comprends pas bien le principe, ça n'allège rien du tout. Nous vous proposons de faire ça plus simplement.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. N'ayant plus d'autre demande de parole, nous allons procéder au vote de cet amendement. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 8 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 8 est refusé par 19 oui, 35 non et 0 abstention.
--

Nous passons à l'amendement numéro 10. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 10

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement proposé par l'UDC qui propose de supprimer l'article 5 alinéa 4.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 4 oui, 5 non, 1 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Pour la CSC, il semble normal qu'il y ait des dérogations dans un règlement. Le vote est le suivant : 7 non, 1 abstention et 1 oui.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Je me rends compte que quand je fais des interventions improvisées, mon langage est très peu châtié, je m'en excuse. Celle-ci est écrite, donc ça devrait jouer. Notre groupe a abordé, lors de l'entrée en matière, la question des régimes dérogatoires qui nous semblent affaiblir, non seulement le texte, mais aussi une application juste et cohérente. Je m'exprime sur l'ensemble des amendements traitant de ce sujet avec l'idée que tenter de corriger un système trop rigide par une multiplication d'exceptions nous semble une mauvaise approche.

A ce titre, je salue le vote de la CEU, même si un peu tiède sur ses propositions. D'une part parce que les dérogations ne diminuent pas véritablement la portée générale du règlement, ce qui a été au moins entendu par cette commission-là. Ensuite, parce que la Commission, dans son rapport, dit ceci : la CEU constate que plusieurs régimes dérogatoires subsistent, laissant une place importante à l'interprétation et fragilisant la clarté des règles proposées. Les commissaires déplorent les exceptions, puis se montrent cohérents en soutenant les propositions pour les supprimer. C'est à saluer. Si je crois comprendre le manque de chaleur à soutenir nos propositions en raison peut-être de l'éventuel allègement des contraintes sur certains citoyens, je ne peux que vous inviter à soutenir la position de la CEU.

Si d'aventure certains groupes sont peu enclins à supprimer toute exception de ce règlement, nous vous invitons à soutenir nos amendements pour les régimes particuliers, c'est le cas ici, pour ne conserver que le régime général de l'article 13, qui, s'il nous apparaît inadéquat pour les raisons que je viens d'évoquer, a au moins la qualité de fixer des conditions et une pesée d'intérêt pour déroger au texte et de s'appliquer à tous les cas de figure de la même manière, ce qui n'est pas le cas avec les régimes particuliers des articles dont je viens de vous entretenir. Merci.

**Mottier Rémy, PS.** J'aimerais juste quand même souligner le fait qu'avoir un régime de dérogation pour certains articles précis, c'est quand même une nécessité justement pour avoir un système plus souple. Au-delà de ça, c'est plutôt la justification de ces amendements qui paraît un peu inquiétante, surtout le fait qu'on considère que les systèmes de dérogation sont, je cite, « arbitraires, puisqu'à la seule appréciation de la Municipalité ». Juste pour rappel, dans notre Constitution, on a l'article 9 qui protège tous les citoyens contre l'arbitraire. Le fait qu'une Municipalité ait une marge d'appréciation dans ses décisions, c'est juste le fondement d'une Municipalité, quand elle décide d'octroyer une exception, quand elle décide d'autoriser ou non une manifestation, c'est normal et elle fonctionne dans une marge d'appréciation, c'est le concept d'une décision politique. On ne peut pas dire que le fait que la Municipalité ait une marge d'appréciation, ce soit arbitraire. Si c'était arbitraire, il n'y aurait pas de possibilité, on ne peut pas mettre des critères dans absolument tous les règlements, sinon ils seraient

beaucoup trop longs. Pour reprendre la parole de certains groupes, ça ajouterait de la lourdeur administrative. Il faut quand même respecter un peu ce concept de, quand la Municipalité a envie de prendre une décision, elle ait une base légale pour ça. Qu'elle ait une marge d'appréciation, c'est tout à fait normal en fait.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Je remercie pour cette intervention. Je reviens sur l'idée que je développe concernant l'article 13, éventuellement un régime de dérogation pour autant, et pour éviter cette idée d'arbitraire, qu'il y ait une pesée d'intérêts et des conditions qui s'appliquent pour l'encadrer. Ce n'est pas le cas dans 3 des 5 régimes dérogatoires qui sont proposés. Là, au moins, dans l'article 13, il y a des éléments de pondération et de pesée d'intérêts, ce qui est une sécurité à notre sens.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons procéder au vote de cet amendement numéro 10. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 10 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 10 est **accepté** par 27 oui, 25 non et 2 abstentions.

Nous passons à l'amendement numéro 11. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 11

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement également présenté par l'UDC, qui propose de supprimer l'article 7.2.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 3 oui, 6 non, 1 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CSC est le suivant : 4 oui, 4 non et 1 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. N'ayant pas de demande de parole, nous allons directement passer au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 11 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 11 est refusé par 8 oui, 44 non et 1 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 12. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 12

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement présenté par le PLR, nous parlions de dérogation, nous sommes en plein dedans. Nouvel amendement.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** La CEU a accepté cet amendement par 7 oui, 1 non, 2 abstentions.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CSC est le suivant : 3 oui, 5 non, 1 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale.

**Georges Bérénice, Conseillère municipale, PS.** A nouveau, nous avons un problème de délai avec cet amendement puisque le délai maximum de 20 jours est impossible à tenir. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que le Conseil municipal se réunit toutes les 2 semaines, à savoir tous les 14 jours, ce qui rend déjà très compliqué les 20 jours, raison pour laquelle nous vous recommandons de ne pas accepter cet amendement.

**Stalder Thierry, Conseiller général, PLR.** Nous vous invitons à soutenir cet amendement. Le cas évoqué par Madame la conseillère municipale Bérénice Georges est prévu puisque, à défaut de réponse dans ce délai, la dérogation est réputée accordée.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** N'ayant plus de demande de parole, nous allons procéder au vote de cet amendement numéro 12. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 12 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 12 est **accepté** par 29 oui, 24 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement 13, qui, s'il est accepté, rend les amendements 11 et 12 caduques.

AMENDEMENT 13

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** L'amendement propose de supprimer l'article 7.1 et 7.2.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** La CEU a accepté cet amendement par 10 oui, 0 non, 0 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** La CSC a voté par 5 non, 4 oui et 0 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** L'article 7 alinéa 1 proposé dans le règlement ne nous conviendrait guère. Le libre passage sur les trottoirs est certes nécessaire et utile, et est quand même passablement respecté par les commerçants et les commerçantes. Nos petits commerçants, justement, ont besoin de visibilité, notamment dans certaines ruelles exigües, qu'on peut retrouver, par exemple, au centre-ville ou autour des centres commerciaux qu'on peut avoir sur Champsec. Il est difficilement concevable que nous bloquions des chevalets et autres panneaux pour ces commerçants. De plus, pour reprendre les mots de mes préopinants, il est dommage de faire 7 pages uniquement pour des chevalets et l'affichage privé.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons procéder au vote de cet amendement numéro 13. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 13 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 13 est refusé par 26 oui, 28 non et 0 abstention.
---

Nous passons à l'amendement numéro 14. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 14

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement proposé par le Centre qui vise à supprimer du texte, la phrase suivante : les supports temporaires pour l'affichage politique en période d'élection.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 7 oui, 2 non, 1 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CSC : 4 oui, 2 non, 3 abstentions.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** Cet article nous paraît réduire toute possibilité d'affichage lors des campagnes politiques hors des panneaux mis à disposition par la Municipalité. Nous souhaitons que ces affichages ne soient pas bridés afin de garantir à chaque parti la visibilité qui leur revient.

**Georges Bérénice, Conseillère municipale, PS.** Il nous semble que l'amendement, qui est déposé, va à l'encontre de l'argument, puisqu'en supprimant cette partie du texte, vous supprimez les supports temporaires comme supports autorisés. Il me semble que c'est à l'inverse de ce qui est souhaité par le groupe du Centre.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** Je n'ai pas tout à fait la même lecture, même si je comprends l'approche que vous voulez amener. Pour nous les supports temporaires pour l'affichage politique, c'est uniquement là où on pourrait afficher quelque chose, mais justement, pour moi, ça bloque la possibilité d'afficher à plusieurs endroits des bâches, par exemple un balcon, par pur hasard. C'est pour ça que nous avons amené ce point. Effectivement, il y a les panneaux qui sont mis à disposition à plusieurs endroits de la ville par la Municipalité. Est-ce que ceux-ci ne seront plus disponibles par le biais de cet amendement ? On profite quand même pour dire que finalement, on voit justement sur cet exemple la problématique de ce règlement. Dans le doute, on va le retirer. Je vous félicite et je vous remercie, Madame Georges, mais on va laisser le doute planer, puis on laissera aussi le libre choix et devant témoin, on va demander la flexibilité nécessaire à la Municipalité lors des futures années électorales. Merci.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. L'amendement 14 étant retiré, nous passons à l'amendement 15. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 15

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement présenté par le Centre. Au texte amendé est rajouté : Les emplacements autorisés peuvent notamment inclure les parkings souterrains publics ainsi que les infrastructures de la Ville.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** La CEU a accepté cet amendement avec 9 oui, 1 non et 0 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** La CSC se demande s'il n'y a pas des règles déjà précises dans les parkings (visibilité, panneaux indicatifs) qui limitent certains affichages. Vote de la CSC : 3 oui, 2 abstentions, 4 non.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale.

**Perruchoud Vaïc, Conseiller général, Le Centre.** L'ensemble des arguments sont déjà énumérés là-dessus. J'ajouterai juste que cet amendement fait notamment suite à la rencontre que la CSC, avec la Municipalité, a eue avec Sion Culture. A cette occasion, ils nous avaient présenté plusieurs recommandations. C'est notamment une des reprises de plusieurs éléments qu'ils mettaient en avant. Ils proposaient notamment d'agrandir le réseau actuel d'affichages culturels, de systématiser la visibilité des événements dans les stationnements de la ville, de proposer des affichages ambitieux et emblématiques. Là, ils faisaient notamment référence au pont du Mont-Blanc à Genève. C'est un axe routier qui est très fréquenté. Dès qu'il y a des événements régionaux ou internationaux, il y a souvent des drapeaux, typiquement, qui sont mis là-dessus pour annoncer cet événement et utiliser l'espace public pour informer la population, souvent pour des événements plutôt d'utilité publique.

L'idée est de reprendre ces éléments dans cet amendement, d'essayer de valoriser les parkings souterrains que nous avons. On sait qu'il y a beaucoup de passages là, c'est aussi un endroit où il n'y aura pas de voisins qui seront nécessairement embêtés parce qu'il n'y en a tout simplement pas. Et, oui, aussi faire en sorte que, si on augmente l'affichage commercial, qu'en partie aussi, on puisse s'assurer que la culture puisse aussi bénéficier de ces emplacements. J'ajouterais juste encore quelques remerciements au directeur du Spot, Monsieur Stefan Horte, et également à Madame Marie Rochel, la Directrice des Musées cantonaux, qui ont bien aimablement répondu à toutes les questions qu'on avait, et pour avoir mis en avant également ces recommandations. Pour ces éléments, nous vous invitons à soutenir cet amendement.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. Je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons procéder au vote de cet amendement numéro 15. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 15 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 15 est <b>accepté</b> par 34 oui, 19 non et 1 abstention.
---

Nous passons à l'amendement numéro 16. Monsieur le vice-Président.

AMENDEMENT 16

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** L'amendement numéro 16 sera retiré par le Centre. C'est juste ?

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Commentaire ou pas de commentaire ? L'amendement numéro 16 est retiré. Nous passons à l'amendement numéro 17.

AMENDEMENT 17

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement 17 proposé par la CSC, le texte amendé commence désormais par : Exceptés les exécutants du chantier.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** La CEU a voté de la sorte : 9 oui, 1 non, 0 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** La CSC soutient son amendement par 9 oui.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, j'ouvre la discussion générale.

**Perruchoud Vaïc, Conseiller général, Le Centre.** Cette fois, ce ne sera pas 5 minutes. Nous prendrons une fois la parole pour l'ensemble des amendements de la CSC qui seront soutenus par notre groupe. L'idée ici, c'est de valoriser le travail de compromis en commission. C'est pour ça que notre groupe vous invite tous à soutenir tous les amendements de la CSC. Merci.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons procéder au vote de cet amendement 17. Les conseillères et conseillers qui

acceptent l'amendement numéro 17 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement est **accepté** par 49 oui, 2 non et 2 abstentions.

Nous passons à l'amendement 18. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 18

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement proposé par le PLR. Je vous laisse prendre connaissance de ces quelques lignes.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 1 oui, 6 non, 3 abstentions.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CSC : 4 oui, 5 non, 0 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale. N'ayant pas de demande de parole, nous allons procéder au vote de l'amendement numéro 18. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 18 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 18 est refusé par 12 oui, 42 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement 19 qui, s'il est accepté, rend l'amendement 17, qui avait été préalablement accepté, caduque. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 19

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement proposé par l'UDC, la proposition est de supprimer le texte, l'article 11 alinéa 5.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 7 oui, 2 non, 1 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CSC est le suivant : 1 oui, 8 non et 0 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. N'ayant pas de demande de parole, nous allons procéder au vote de l'amendement numéro 19. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement 19 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Cet amendement numéro 19 est refusé par 8 oui, 46 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 20. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 20

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** L'amendement est proposé par la CSC. Sont ajoutés au paragraphe « sonore et/ou mobile ».

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** La CEU a accepté cet amendement par 10 oui, 0 non, 0 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** La CSC soutient son amendement par 9 oui.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale. Pas de demande de parole. Nous allons procéder au vote de cet amendement numéro 20. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 20 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 20 est **accepté** par 53 oui, 0 non et 1 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 21. Monsieur le vice-Président.

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement proposé par la CSC, article 12 alinéa 3. Un paragraphe et demi est supprimé, un demi-paragraphe est rajouté.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** La CEU fait confiance à ses collègues de la CSC, elle a validé cet amendement par 10 oui, 0 non, 0 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** La CSC soutient son amendement à l'unanimité par 9 oui.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement. N'ayant pas de demande de parole, nous allons procéder au vote de cet amendement

numéro 21. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 21 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Cet amendement est **accepté** par 51 oui, 1 non et 1 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 22, qui, s'il est accepté, rend l'amendement 21 caduque. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 22

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement proposé par l'UDC, qui propose de supprimer l'article 12 alinéas 1, 2, 3.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 7 oui, 3 non, 0 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** L'article 6 parle d'affichage de manière générale, l'article 12 plus spécifiquement des supports d'affichage, il est important de le conserver. La CSC a voté par 7 non, 2 oui et 0 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

**Mottier Rémy, PS.** J'aimerais ici souligner une relative incohérence dans la position des amendements de l'UDC. Dans l'article 6, il y a une disposition très générale sur ce qui est contraire ou dangereux vis-à-vis de la sécurité routière. L'article 12 poursuit un but de clarification, de justification et de précision concernant ce qui peut être potentiellement dangereux pour la sécurité routière, qui cette fois vient bel et bien poser des conditions et guide un peu les décisions de la Municipalité. Je ne comprends pas pourquoi quand la Municipalité ne précise pas ce qui guide ses décisions, on amende, mais quand elle précise, on amende aussi.

**Micheloud Florian, Conseiller général, Le Centre.** Dans un souci de cohérence, notre groupe refusera cet amendement qui, s'il était accepté, rendrait caduque l'amendement précédent proposé par la CSC. De plus, l'argument pour la suppression ne nous semble pas pertinent, l'article 6 faisant référence aux dispositions générales, alors que l'article en question fait référence à l'implantation des panneaux.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Oui, alors je ne partage pas vraiment l'interprétation qui a été faite, ni par le Centre, ni par le groupe socialiste. Pour nous, cet article n'amène pas de précision supplémentaire. Par contre, je ne vais pas en faire un pataquès, pour moi, une redite dans un texte, ce n'est pas non plus la fin du monde. Je retire volontiers cet article.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** L'amendement 22 étant retiré, nous n'allons pas le voter. Nous passons à l'amendement numéro 23. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 23

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement proposé par l'UDC, qui propose de supprimer l'article 13.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 2 oui, 6 non, 2 abstentions.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** La CSC a voté par 7 non, 2 oui, 0 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

**Micheloud Florian, Conseiller général, Le Centre.** L'argumentaire avancé par l'UDC n'a pas trouvé résonance au sein de notre groupe et pour cette raison nous refuserons cet amendement.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. N'ayant pas d'autre prise de parole, nous allons passer au vote de cet amendement numéro 23. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 23 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 23 est refusé par 7 oui, 45 non et 0 abstention.

Nous passons à l'amendement 24. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 24

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement proposé par la CSC, est biffé en fin d'amendement : « Les droits acquis demeurent réservés ». Il s'agit de l'article 14 alinéa 2.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 8 oui, 1 non, 1 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** La CSC soutient son amendement à l'unanimité par 9 oui.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale. N'ayant pas demandé de parole, nous allons voter cet amendement 24. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 24 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 24 est **accepté** par 52 oui, 1 non et 1 abstention.

Nous passons aux amendements 25 et 25 bis. J'avais dit qu'ils allaient devoir être mis en concurrence, donc ces deux amendements vont être votés l'un contre l'autre. Touche verte, ce sera l'amendement 25 et touche rouge, ce sera le 25 bis. Monsieur le vice-Président, veuillez nous les présenter.

#### AMENDEMENT 25 ET 25BIS

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Alors, pour ce duel, je vais vous les lire. Le 25 proposé par le PLR : l'annonce d'objets pour lesquels une dispense d'autorisation de construire est accordée donne lieu à la perception d'un émolument administratif de 50 francs. L'article 15.2, donc l'amendement 25 bis proposé par la CSC : l'annonce d'objets pour lesquels une dispense d'autorisation de construire est accordée ou tout autre dérogation fondée sur ce règlement, ne donne pas lieu à la perception d'un émolument administratif.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** On a voté que sur l'amendement 25 et le vote est le suivant : 0 oui, 10 non, 0 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Nous avons voté sur le 25 ainsi : 7 non, 2 oui, 0 abstention et soutenons notre amendement.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale.

**Stalder Thierry, Conseiller général, PLR.** Le portefeuille du citoyen peut être sollicité, pour autant qu'une contrainte d'efficacité soit imposée à l'administration. Les amendements du PLR allant en ce sens ayant tous été refusés, nous retirons notre amendement. Merci.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. Je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons voter uniquement sur l'amendement 25 bis de la CSC. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement 25 bis appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 25 bis est **accepté** par 52 oui, 0 non et 1 abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 26. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 26

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** L'amendement numéro 26, présenté par le Centre : le Conseil municipal adopte aux besoins les dispositions d'exécution nécessaires sous forme de directive. Sont rajoutés les mots suivants : validés par le Conseil général.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 7 oui, 1 non et 2 abstentions.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CSC : 6 non, 3 oui, 0 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** L'amendement 26 du Centre tend à s'assurer que les futures directives découlant de ce règlement ne viennent pas rajouter des règles qui ont été abrogées par les amendements précédents sans que le Conseil général puisse recevoir une explication et donner son avis. Cet amendement rejoint l'amendement 27 du PLR qui donne des précisions par rapport au contenu des directives. Par conséquent, le Centre retire son amendement et soutiendra l'amendement 27.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. Nous passons à l'amendement numéro 27, puisque le 26 est retiré. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 27

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement numéro 27 du PLR, il s'agit d'un nouvel amendement que je vais vous lire : « Les directives adoptées par le Conseil municipal

en application du présent article ont pour seul objet de clarifier la manière dont l'administration applique le règlement. Elles ne peuvent en aucun cas créer de nouvelles obligations, restrictions ou contraintes pour les administrés, ni modifier leurs droits tels que définis par le présent règlement ou par le droit supérieur ».

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CEU est le suivant : 9 oui, 1 non, 0 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Le vote de la CSC est le suivant : 3 oui, 5 non, 1 abstention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale.

**Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS.** Le groupe du Parti socialiste est opposé à cet amendement parce que le droit est clair et l'introduction du Président du Conseil général en préambule de cette séance l'a confirmé, de même que les intentions de la Municipalité par Monsieur Varone. Il ne faut pas tomber dans une paranoïa qui veut jeter d'emblée la suspicion sur les intentions futures de la Municipalité, dont le but secret serait de créer à notre insu de nouvelles obligations, restrictions aux contraintes, etc. Je vous remercie.

**Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts.** Je soutiens entièrement les propos de M. Schertenleib. J'ajouterais qu'il serait peut-être souhaitable de remplacer le terme « directive », qui est sujet à débat, par « directive d'application » ou bien être simplement remplacée par « règlement d'application ». Mais ce n'est pas dans un règlement qu'on va indiquer la définition d'une directive. Je vous remercie.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons procéder au vote de cet amendement numéro 27. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement 27 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 27 est <b>accepté</b> avec 28 oui, 24 non et 2 abstentions.
---

Nous passons à l'amendement 28. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 28

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Amendement présenté par le Centre, il s'agit d'un nouvel amendement, article 18 alinéa 4 : « Le présent règlement sera abrogé de plein droit à compter de l'entrée en vigueur de la révision partielle du RCCZ, lequel contiendra les prescriptions nécessaires à l'interdiction de l'affichage commercial sur le domaine public. »

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** La CEU accepte cet amendement par 8 oui, 2 non, 0 abstention.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** Vote de la CSC : 7 non, 0 oui, 2 abstentions.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale sur cet amendement.

**Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts.** Il semble que ce ne soit pas le lieu, pour un règlement de construction, d'avoir en plus des règlements sur l'affichage et qu'il est bien d'avoir un règlement d'affichage qui soit séparé d'un règlement de construction. Les Verts ne soutiendront pas cet amendement.

**Schertenleib Pierre, Conseiller général, PS.** Avec cet amendement, on est en plein générique d'un épisode de Mission Impossible, dans la mesure où ce document s'autodétruit une fois accepté par la mission fixée par le Centre, à savoir la révision partielle du RCCZ à sa façon. Je ne ferai pas l'affront de dire au conseiller Stéphane Haefliger que son amendement est capillotracté, mais plutôt chauve qui peut pour quitter la fiction et revenir dans le monde réel pour balayer cet amendement. Je vous remercie.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Alors, si notre groupe comprend la pirouette, on n'est pas certains d'apprécier la méthodologie. Nous, on est d'avis qu'il faut refuser ce texte, pas qu'il faut remettre à un autre texte avec un contenu qui, pour l'instant, n'est pas connu et dont on ne sait même pas si finalement il contiendra les éléments sur l'affichage. On ne soutiendra pas cet amendement. Merci.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** Nous sommes face à un moment assez cocasse et intéressant, étant donné que dans la prise de parole sur l'entrée en matière, le PLR s'était tenu de conditions sine qua non que cet amendement soit accepté. Avec plusieurs groupes contre, ce sera assez intéressant à voir la retombée de ce vote. Toutefois, on maintient quand même la prise de parole

qui a été prise au début sur le fait que nous voulons soutenir la Municipalité dans les démarches actuelles sur l'empêchement de l'affichage commercial sur le domaine privé. C'est quelque chose qui est nécessaire, c'est pour ça qu'on avait fait ça. Alors effectivement, c'est une pirouette, on ne va pas se mentir, on a fait de notre mieux pour essayer de trouver quelque chose afin de garantir qu'il y ait un travail qui puisse être fait différemment, peut-être pourquoi pas une réouverture et puis une modification de ce règlement dans les années à venir, et aussi sur le règlement d'affichage commercial potentiel qui pourrait arriver. Par rapport à tout ça, nous allons soutenir notre amendement et je vous invite à en faire de même. Merci.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons passer au vote de cet amendement numéro 28. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 28 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Cet amendement est **accepté** par 28 oui, 25 non et 0 abstention.

Nous passons au dernier amendement qui nous était parvenu plus tard, qui vous a été transmis cet après-midi : l'amendement numéro 29. Monsieur le vice-Président.

#### AMENDEMENT 29

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** L'amendement proposé par la CSC, c'est un nouvel amendement, article 10 alinéa 2, je vais vous le lire : « Les emplacements prévus pour l'affichage culturel et pour les sociétés locales sont étendus proportionnellement aux nouveaux emplacements de l'affichage commercial sur le domaine public. »

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Je regrette, mais ce n'est pas ce qui m'a été transmis pour qu'on en discute avec le Bureau de la CEU. Je n'ai pas de vote sur cet amendement.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** La CSC soutient son amendement à l'unanimité.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale sur ce dernier amendement. N'ayant pas de prise de parole, nous allons passer directement au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent l'amendement numéro 29 appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

L'amendement numéro 29 est **accepté** par 51 oui, 1 non et 2 abstentions.

Nous voilà au terme de ces amendements. Nous allons vous faire un résumé parce que je pense que c'est un peu compliqué, mais peut-être pas ce soir parce que c'est un peu compliqué justement. Nous voilà au terme de ces amendements qu'il nous fallait traiter ce soir. Nous pouvons passer au vote final de ce règlement. Madame la conseillère Sophie Bourban, je vous prie de nous présenter le rapport final de la CEU avec conclusion et vote final.

**Bourban-Mathis Sophie, Conseillère générale, Le Centre.** Étant donné que la CEU a refusé l'entrée en matière, nous n'avons pas fait de vote final sur le message de la Municipalité.

**Riand Leone Annick, Conseillère générale, Le Centre.** En résumé, le projet de règlement sur l'affichage permet de donner les bases nécessaires et structurantes pour assurer un usage harmonieux de l'espace public. Toutefois, la CSC propose de renforcer la visibilité des événements culturels, en ayant à cœur de préserver une distribution équitable entre l'affichage publicitaire, commercial et culturel. D'autre part, elle a souci du bien-être de sa population en limitant les nuisances visuelles, sonores et mobiles. Enfin, la Commission sociale et culturelle reste attentive aux petits commerces, entreprises et acteurs culturels afin qu'ils gardent une bonne visibilité. La Commission sociale et culturelle remercie la Municipalité pour le travail fourni dans l'élaboration du règlement sur l'affichage. À l'issue des discussions, les membres de la Commission ont accepté le message à l'unanimité des membres présents, à l'exception des articles amendés.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. J'ouvre la discussion générale sur le vote final de ce règlement tel qu'amendé ce soir.

**Boand Vincent, Conseiller général, UDC.** Nous avons été clairs sur nos intentions vis-à-vis de ce texte lors de l'entrée en matière. Pour nous, malgré certains amendements qui tempèrent un peu la portée de ce règlement, qui ne suffisent pas, à notre sens, à justifier son adoption, nous refusons ce message. Merci.

**Stalder Thierry, Conseiller général, PLR.** Malgré nos efforts, le texte est trop lourd, trop éloigné de l'objectif initial, sans réelle garantie de simplification. Il n'est pas plus clair. Il n'est pas plus proportionné. En somme, c'est un peu du bricolage. Heureusement, il est limité dans le temps grâce à l'abrogation

prévue. Le PLR n'est pas vraiment satisfait, mais soutiendra malgré tout, la validation du règlement, vu cette limite dans le temps, avec un peu de regret.

**Bodrito Jean-Pierre, vice-Président du conseil général, PS.** Comme nous l'avons dit en préambule. La Ville a besoin d'un règlement d'affichage. Celui-ci est un peu un canard boiteux avec l'adoption de l'amendement numéro 28. Nous resterons très attentifs au moment du RCCZ pour essayer d'assurer la pérennisation du présent règlement et de ne pas l'amputer d'éléments importants de manière supplémentaire. Je vous remercie.

**Haefliger Stéphane, Conseiller général, Le Centre.** Effectivement, la mouture de ce règlement est assez étirée. Le résultat est peu convaincant. Mais, de notre côté, on s'est donné la liberté de vote par rapport à ça, parce que c'est vrai que nous devons quand même respecter le travail qui a été fait par l'entier des commissaires et l'entier des conseillers ici présents sur ce travail de fond. Toutefois, j'aimerais quand même amener un carton jaune à la Municipalité sur la clarté et l'anticipation de certains messages, ici sur le but de ce règlement. On en a besoin pour soutenir la Municipalité et cette information, si elle était venue plus tôt, nous aurait certainement permis d'effectuer un travail avec une meilleure anticipation. Je n'ai rien d'autre à dire et je maintiens le carton jaune. Merci.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. Je n'ai plus de demande de parole, nous allons procéder au vote final sur ce règlement intégrant les amendements acceptés ce soir. Les conseillères et conseillers qui acceptent le règlement communal sur l'affichage tel qu'amendé ce soir appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

Le règlement communal du l'affichage, tel qu'amendé, est **accepté** par 35 oui, 8 non et 10 abstentions.

Merci pour le travail effectué dans les commissions et au sein des groupes sur ce règlement qui n'était pas une mince affaire. Mesdames les rapporteurs, je vous laisse rejoindre vos places.

#### **IV. Crédits supplémentaires 8 à 11 2025**

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 4 de l'ordre du jour avec la présentation des crédits supplémentaires numéro 8 à 11 2025. Monsieur le conseiller Lucien Zuber, veuillez s'il vous plaît rejoindre la tribune pour nous les présenter.

**Zuber Lucien, Conseiller général, PS.** La Commission de gestion a pris connaissance, le 5 décembre 2025, de 4 crédits supplémentaires. Ceux-ci sont tous liés et n'ont pas soulevé de questions au sein de la COGEST.

Le crédit supplémentaire numéro 8 de 2025 concerne le paiement de l'usufruit pour les locaux de la paroisse du Sacré-Cœur, situés à la Rue des Cèdres 17. Celui-ci s'élève à CHF 90'000.

Le crédit supplémentaire 9 de 2025 concerne les mandats d'assistance éducative et de curatelle éducative confiés par l'APEA à l'Office de la protection de l'enfance. Celui-ci s'élève à CHF 62'000.

Le crédit supplémentaire numéro 10 de 2025 concerne la révision par le Canton, des critères relatifs à l'obtention de statut d'indigent. Celui-ci s'élève à CHF 130'000.

Le crédit supplémentaire numéro 11 de 2025 concerne l'augmentation de la participation journalière de la Commune sur les coûts facturables et les contributions résiduelles des pouvoirs publics pour les soins. Celui-ci s'élève à CHF 700'000. Je vous remercie de votre attention, et cela étant ma dernière intervention de l'année, j'en profite pour souhaiter à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, vous pouvez rejoindre votre place.

#### **V. Interpellation "Aéroport"**

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Nous passons au point 5 avec l'interpellation point de situation sur l'aéroport de Sion. Cette interpellation a été déposée par Messieurs Yves Donon et Lucien Zuber du PS et nous est parvenue le 13 novembre dernier dans le respect des délais réglementaires. Je prie Monsieur Yves Donon de rejoindre la tribune pour nous la présenter.

**Donon Yves, Conseiller général, PS.** Nous avons déposé cette interpellation suite aux articles parus dans le Nouvelliste et sur Rhône FM. Je rappelle que c'est aussi au Conseil général d'être attentif aux problèmes qui peuvent survenir dans notre administration. Une information liée à ces articles nous a

été donnée par le Président de la Ville lors d'une rencontre à la COGEST. Mais il nous a paru important de questionner la Commune dans le cadre plus large d'un plénum. Le postulat et la réponse de la Commune se trouvent sur le site du Conseil général, vous avez pu la lire.

Comme Parti socialiste, nous sommes particulièrement attentifs à la question des rapports de travail. La première réponse de la Commune ne nous dit pas grand-chose, sinon que les usagers soulignent la réalité des améliorations, sauf évidemment ceux qui ne sont pas contents. La question posée à la Commune concernant les employés communaux qui travaillent à l'aéroport et les réponses données dans l'audit réalisé par le Chef de service RH et l'une de ses collaboratrices nous ont suggéré deux remarques.

La première, selon la réponse, tous les employés ont été interrogés par ce service dans un anonymat garanti, rappelé au début de chaque entretien. Sans nous appesantir sur le terme « interrogé », nous ne mettons pas en doute l'anonymat de ces entretiens. Mais qu'en est-il de la neutralité ? Les RH peuvent-ils être réellement perçus comme neutres par les employés ? À ce sujet, il est utile de signaler, ce dont le Président nous a parlé à la COGEST sur la possibilité pour chaque employé communal de s'adresser à une entreprise externe à la Commune qui s'appelle IcaDN Sàrl à Sion, qui, eux, garantissent évidemment anonymat et neutralité.

La deuxième remarque concerne les points d'amélioration dont il est parlé dans l'audit. Ces réponses sont soit d'ordre managérial ou organisationnel. Parfois, on en cherche le sens. Exemple, je cite : « Communication bottom-up et top-down à revoir notamment en informant au préalable sur les communications destinées à l'extérieur. » Étonnant, non ? Pour terminer, la question simple, dont la réponse nous importe, est la suivante. Y a-t-il souffrance au travail pour une partie des employés de l'aéroport, ce que laisse penser l'article, et ce qui était dit sur Rhône FM, ou n'est-ce qu'une rumeur ? Voilà, je vous remercie de m'avoir écouté.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** C'est mon collègue Cyril Facuhère qui est en charge de Population, sécurité et aéroport, qui va vous répondre.

**Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC.** Je ne vais pas lire la réponse, puisque vous l'avez, je vais peut-être la paraphraser. Si vous le souhaitez, je lis, mais je rajouterai quelques éléments. Suite à ces articles et à un soi-disant courrier de la part des partenaires de l'aéroport, la Ville a demandé à ces derniers de se positionner à ce sujet. Je tiens à préciser d'entrée de jeu qu'il y a eu un article de fonds publié sur le site Rhône FM, que celui-ci a provoqué la réaction de votre serviteur ce soir, puisque je me suis déplacé sur place pour un entretien qui a été ensuite radiodiffusé.

Je tiens à préciser que cet article a été fait à sens unique. À aucun moment, il n'a été donné la parole à d'éventuels usagers contents, et je vous prie de croire qu'il y en a. Ça, c'est le premier élément que j'aimerais préciser. Le deuxième élément, c'est que le deuxième article n'est qu'une pâle synthèse du premier. N'oublions pas que les directions rédactionnelles sont désormais unies. La charge des deux articles, pour moi, est à relativiser. À part deux partenaires, tous ont confirmé n'être liés à ce courrier, ni de près, ni de loin. Et là, je parle sous l'autorité de M. le Président, qui a fait la démarche individuelle de contacter tous les pseudo-signataires de cette dénonciation, Sky Guide, Arma Suisse, Air Glacier, des partenaires et des usagers divers et variés. Tous ont répondu, à part deux, qu'ils n'avaient rien à voir avec ce courrier, et nous pensons connaître l'identité des deux usagers mécontents.

L'association des usagers, d'ailleurs, discutera certainement de ces questions à l'interne, puisque vous savez qu'il y a différents groupements qui regroupent les usagers de l'aéroport, et en particulier l'Aéroclub Valais, qui fait un peu la synthèse de tous les usagers de vol de l'aéroport, et puis il y a les différents usagers que je vous invite à contacter. N'hésitez pas à prendre langue avec Air Glacier, qui est le premier usager de notre site aéroportuaire, et je dirais le moins contesté, compte tenu de la nature de ses activités. Ils seront tout à fait disposés à vous dire ce qu'ils pensent de cette communication qui est arrivée postérieure et de manière anonyme, faut-il encore le rappeler. Il n'y a donc pas de revendications particulières de la part des usagers. Il y a évidemment des améliorations qui ont été mises en place et qui doivent encore être mises en place. Vous avez un contexte, j'ai eu l'occasion de le dire dans l'émission radiophonique citée tout à l'heure. Il y a eu un contexte de cantonalisation avec la temporalité que vous connaissez. Il y a eu l'arrivée d'un nouveau directeur il y a quelques mois de cela, et puis il y a eu un changement de service au début de cette législature. Tous ces éléments sont naturellement de nature à interroger les usagers, et je pense qu'il faut plutôt le prendre sous cet angle là que sous l'angle de plainte avérée.

Pour ce qui concerne la plainte d'un usager mécontent, je vous rappelle qu'on est dans le cadre d'une procédure pénale et que le secret de la procédure, qui est un principe fondamental de ce même droit

pénal, nous empêche de savoir exactement de quoi il en retourne. Là, nous laisserons la procédure avancer et les autorités compétentes communiquer leurs décisions.

J'en arrive maintenant à vos questions plutôt sur l'audit en lui-même et la méthodologie. Là aussi, je tiens à insister sur un élément. C'est à la demande du chef de service qui a repris l'aéroport en 2025, Monsieur Rémondeulaz, que je remercie et dont j'aimerais souligner ici la proactivité, qu'un audit interne RH et SST, donc sécurité et santé au travail, a été demandé. Là, j'aimerais remercier la réactivité et la disponibilité du service des RH, parce que, comme vous le savez tous, un audit, ça ne s'improvise pas, ça se prépare, et les RH ont immédiatement dévolu les personnes nécessaires à la réalisation de ces entretiens et à la suite, que je vais encore commenter maintenant. Cet audit avait pour objectif de faire le point sur la situation générale de l'aéroport et de s'assurer de la bonne adéquation entre le personnel, ses tâches et les particularités que représente l'exploitation d'une telle infrastructure. Je vous laisse responsables de la considération sur la neutralité de notre service. Je pense qu'il a fait les démarches de manière tout à fait professionnelle, transparente et construite. L'idée était vraiment de faire en sorte de mieux intégrer l'aéroport dans l'administration communale. Les plus anciens d'entre nous dans cette salle savent que l'aéroport a, de par sa situation physique, toujours été un peu coupé du reste de l'administration communale. Ça se ressent chez les collaborateurs, ça se ressent dans la gestion, ça se ressent aussi dans la politique aéroportuaire, et ce sont des éléments vraiment qu'on a essayé de reprendre les uns après les autres pour faire sentir cette appartenance à la grande famille de l'aéroport, à la grande famille de la Municipalité. Pour l'anecdote, le Service de la Sécurité, population et aéroport a fait sa soirée à l'aéroport, avec un certain succès.

Pour revenir à la méthodologie, les 34 employés ont été interrogés, alors on aurait pu mettre « interviewé » pardon ou « un entretien a été réalisé », par le chef du service et une collaboratrice. L'anonymat, c'est le principe que ce que dit le collaborateur, est utilisé pour ce qu'il dit, mais pas qui le dit. Evidemment, ça n'intéresse pas les décisions d'amélioration, d'organisation ultérieures. Les résultats ont été communiqués par le chef du service RH, en présence du Président, du Chef de service et de moi-même, le 24 novembre dernier, devant l'ensemble du personnel. Il y avait peut-être un ou deux absents, mais le personnel était là. Les conclusions démontraient les points forts principaux reconnus : les connaissances techniques fortes et reconnues des équipes, la passion des collaborateurs pour le domaine aéronautique, la loyauté envers l'aéroport et la qualité reconnue des prestations aux passagers et opérateurs. Ça c'est indiscutable, unanimement reconnu. Il y a évidemment des points d'amélioration, comme partout, qui est la collaboration inter secteur à mettre en place. Pour faire très vite, l'aéroport, ce sont 3 secteurs, vous avez le bureau, qui règle les arrivées, les départs, qui encaisse les taxes, etc, la direction et la piste. La piste, grosso modo, ils sont tout le temps dehors, la direction et le bureau sont plutôt à l'intérieur, et évidemment, il y a des ajustements à avoir entre une autorisation, j'allais dire technique, de départ ou d'arrivée ou de stationnement ou que sais-je, et puis la réalisation concrète sur le terrain. On parle de formation, information inter secteur organisée. Evidemment, ce sont des métiers différents, donc la connaissance des métiers de l'autre, elle n'est pas toujours là. Ça doit être impérativement amélioré, parce que les attentes du collaborateur piste ne sont pas les mêmes et n'ont pas la même temporalité que les attentes du personnel administratif. Ensuite, mieux planifier et prioriser les différents projets, ça parle pour soi-même, communication de haut en bas et revoir notamment en informant au préalable sur les communications destinées à l'extérieur. Là aussi, c'est aussi notre part à la Municipalité, quand on prend des options politiques, par exemple la réponse à la consultation de la loi sur l'aéroport, c'est vrai que là, on doit améliorer cette communication du haut vers le bas et du bas vers le haut, ça, on l'a pris.

Du côté de la sécurité, santé au travail, il y a un rapport technique qui a été mis à jour pour que la Direction puisse procéder à des mesures correctives dans le cadre du processus budgétaire. Je tiens ici à rappeler que la Commission de gestion et le Président du Conseil général ont été reçus au mois de mai à l'aéroport, qu'ils ont pu faire la visite ad personam des locaux et constater les éléments d'amélioration, comme une salle de pause commune qui favoriserait ces échanges qui ont été constatés comme des améliorations possibles. Enfin, différentes actions sont listées : définir un plan d'actions structuré et les coconstruire avec les entités selon les recommandations du rapport, définir la roadmap, c'est la feuille de route excusez-nous, premières actions au premier trimestre 26, et mesurer ses effets durant l'année 2026. Là encore, si les effets ne devaient pas être perceptibles, le Conseil municipal se réserve le droit de pousser un tout petit peu plus loin cette analyse et de confier à ce moment-là un audit externe. Je m'arrête là, Monsieur le Président.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci pour ces explications. J'ouvre la discussion générale. N'ayant pas de demande de parole, M. Donon, si vous voulez répondre.

**Donon Yves, Conseiller général, PS.** La première remarque, c'est que je ne mets absolument pas en doute la neutralité. Si vous aviez écouté ce que j'ai dit, c'est la perception des employés face à des RH. Est-ce qu'ils peuvent considérer des RH comme neutres ? Moi, je ne pourrais pas. Ça, c'est une question. La deuxième chose, c'est une question qui se pose sur l'ambiance parmi les employés de l'aéroport et non pas toute cette organisation. Ce que je veux dire, j'ai lu ces histoires sur l'audit, pour moi c'est de la planification, c'est « tout ce qu'on veut », mais la question, elle est, au fond, est-ce qu'il y a une souffrance qui a été exprimée dans cette audit ? Parce que c'est bien ça la question, est-ce qu'il y a une souffrance parmi les employés de la Commune ou pas ? C'est ça la question à laquelle nous sommes attentifs.

**Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC.** Alors, ça a été dit également dans l'émission radiophonique et transcrit sur le site internet relatif. A aucun moment n'ont été exprimés les mots de burn-out ou de harcèlement lors des entretiens avec les RH. Cela dit, ce que j'ai expliqué en montrant la méconnaissance des professions des uns et des autres crée des sentiments d'incompréhension qui peut-être créent des frustrations qui, à certains moments, ont pu provoquer de la souffrance. Et c'est justement là que l'analyse structurelle nous a conduit. C'est justement là que nous voulons intervenir pour que les gens comprennent mieux ce qu'ils font les uns avec les autres au service de l'aéroport et de la collectivité. Merci.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. Monsieur Donon, vous pouvez rejoindre votre place.

## **VI. Réponse au postulat "Politique du logement"**

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Nous allons passer au point 8, avec la réponse au postulat politique du logement : encouragement aux loyers abordables. Ce postulat a été déposé le 8 octobre 2024 par les conseillères Annie Thiessoz Reynard, Nathalie Pitteloud Rey des Verts et Bérénice Georges du PS. Il a été accepté par le Conseil général le 17 décembre 2024 par 41 oui, 8 non et 0 abstention. Monsieur le Président de la Municipalité, vous avez la parole pour votre réponse.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Très volontiers. Vous aurez le texte comme la soirée avance. Je ne vais peut-être pas forcément le lire in extenso, mais vous rappeler que notre Municipalité s'est dotée d'une politique foncière en 2019, que vous trouverez également annexée à la réponse, que cette politique foncière repose sur 4 piliers : l'aménagement du territoire, la gestion d'un patrimoine foncier communal, l'utilisation de ce patrimoine foncier communal et cette gestion foncière au quotidien. Pour pouvoir répondre à ce postulat, on a aussi commandé une étude auprès de Wüest Partner, un grand observateur de la situation immobilière dans nos différentes régions, dans la dynamique des objectifs de législature que nous avons adoptés, que nous avons présentés il y a quelques semaines. En fait, une des conclusions, c'est vraiment de distinguer la stratégie foncière pour les zones d'activités, on parle des activités commerciales, de celles du logement et de l'habitat qui nécessitent effectivement peut-être une précision ou en tout cas un point d'attention un petit peu plus particulier.

Je ne vais pas revenir complètement sur cette étude mais je vous encourage vraiment à la lire parce qu'elle montre qu'aujourd'hui, Sion a plutôt, en termes de logements, des petits logements, qu'on a une population qui est plutôt faite de petits ménages de 1 à 2 personnes et de personnes un petit peu plus âgées, qu'on a une croissance démographique qui, effectivement, est importante, mais qui touche plus, effectivement, ces catégories de populations. On a essayé aussi, dans notre analyse, de tenir compte de l'offre. Sion est une ville urbaine aujourd'hui, qui est marquée plutôt par le logement locatif, à peu près 65% du parc immobilier est fait de logements de location, et que les quelques logements en PPE qui ont tendance aussi à se développer depuis 2020, ne correspondent pas forcément toujours aux attentes de cette population qui aimerait parfois devenir propriétaire.

On a un taux de vacance aujourd'hui qui est bas. On parle de 0,8%. Il faudrait qu'on soit à 1,8% ou 1,9% dans un idéal pour le Valais. On a eu des années assez chargées avec des pics de constructions, notamment en 2016 où on a pu mettre sur le marché près de 610 logements neufs construits, en fait une faible liquidité, si vous me passez l'expression, du marché et de l'offre. Cumulés à une croissance démographique, ça peut amener une certaine hausse des loyers. Par contre, l'étude montre qu'aujourd'hui, le coût du logement locatif reste mesuré et que normalement, il doit permettre à la majorité des ménages de ne pas dépasser ce fameux seuil de 30% de taux d'effort, par rapport au revenu et à la charge locative.

Si je fais un petit peu la synthèse de cette étude, la croissance démographique, passée et future, masque une certaine perte de mixité de la commune avec une croissance, je le répète encore, des petits ménages et des personnes âgées. L'activité de construction de ces dernières années a été rapidement couverte par la croissance démographique. On est dans un marché immobilier plutôt tendu. On le voit, c'est clair que les promoteurs ou les développeurs tiennent compte de tous ces éléments que je vous partage et orientent plutôt leurs constructions vers des petites typologies avec, sur les grands logements, un manque clair d'offres aujourd'hui.

Cette thématique des logements à loyer abordable est aussi une des préoccupations que l'on retrouve à peu près dans toutes les villes. L'Office fédéral du logement et l'Union des villes suisses viennent de produire différents documents sur cette thématique d'actualité. Leurs recommandations, c'est d'avoir une politique foncière active avec 4 mesures : dresser un état des lieux des rapports de propriétés existants, définir des objectifs de politique foncière active, d'en déduire une stratégie immobilière et d'arrêter effectivement quelques mesures pour la réalisation de ces objectifs. Je vous rappelle aussi, l'objectif de législature liée au logement, c'est assurer le développement urbanistique durable de la ville et d'analyser les besoins en logement.

Tout ça étant dit, pour répondre de manière précise au postulat, le Conseil municipal se propose, en 6 mesures, d'étudier les différents modèles de portage existants, non exhaustivement, mais qui présentent un intérêt particulier pour la Ville de Sion. Il en existe, on a parlé de la fondation Mon Foyer, par exemple, d'analyser ces besoins en logement, quels sont effectivement les besoins par rapport à la population, de définir ces objectifs en matière de logement tout en maintenant la mixité, c'est un des grands principes que nous avons définis, notamment pour le développement du projet de Ronquoz 21, et en fonction de ces objectifs, de voir si on entend mener une politique foncière active, d'adapter sa politique foncière conformément aux différents éléments que j'ai évoqués tout à l'heure sur les chapitres 3 et 4, et d'adopter un système juridique le plus développé ou plus adapté pour atteindre les objectifs définis, que ce soit avec les acteurs existants, je reviens sur la fondation Mon Foyer, mais éventuellement d'avoir un nouveau véhicule juridique qui permettrait de pouvoir atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, la réponse au postulat politique du logement : encouragement au loyer abordable.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci Monsieur le Président. Madame Annie Thiessoz Reynard, désirez-vous apporter un commentaire ?

**Thiessoz Reynard Annie, Conseillère générale, Les Verts.** Se loger à Sion ne devrait pas être un privilège pour certains, mais un droit accessible à tous, quel que soit son salaire, son âge ou sa situation. Aujourd'hui, cet enjeu n'est pas seulement sociétal, mais aussi économique et environnemental. Pour que Sion demeure attractive, notamment pour les jeunes actifs et les familles, il est impératif de garantir une offre de logement locatif suffisante et de soutenir la création des loyers abordables. C'est à ce propos que nous avons proposé ce postulat politique du logement : encouragement aux loyers abordables.

Dans un contexte de pénurie de logements locatifs et de hausses marquées des loyers, il est essentiel que la Municipalité analyse précisément les besoins et mette en place des mesures concrètes. Dans le rapport de Wüest Partner, j'ai retenu 3 points essentiels, notamment bien sûr cette vacance de 0,8% avec une pénurie d'appartements de 4 pièces et plus pour les familles, l'accroissement démographique qui est de 8,9% et qui va être une tendance à la hausse ces prochaines années avec, en comparaison avec la population suisse, une proportion plus élevée de personnes âgées et moins d'enfants. C'est une constante qui va progresser. Cela s'ajoute à une population plus faiblement qualifiée, donc moins aisée. Et 71,9% des ménages sont composés d'une ou deux personnes, et c'est aussi une proportion qui va augmenter, vous l'avez dit. Un troisième point, c'était aussi les loyers qui sont inaccessibles pour une partie de la population, notamment pour les familles monoparentales, les retraités seuls ou encore certaines personnes ou familles à faible revenu. À ce propos, j'aurais bien aimé, moi qui suis néophyte dans le domaine immobilier, avoir la proportion de ces ménages dont le loyer dépasse les 30% de revenus. Il y a aussi un autre point que j'aurais souhaité, c'est de connaître l'évolution de ces 5 ou 10 dernières années du prix des loyers. On peut juste dire qu'en une année, il a augmenté de 4,7% à Sion. Il est frappant de noter qu'en Valais, selon l'indice immobilier de la Banque cantonale valaisanne et de la Chambre immobilière valaisanne, cet indice a augmenté de 20,4% sur les 3 dernières années. J'aurais aimé pouvoir comparer avec la Ville de Sion.

Pour conclure et pour reprendre une expression de notre Président, si nous voulons que Sion devienne la Californie de la Suisse et non une version alpestre de la Floride, si nous voulons qu'elle soit attractive, dynamique et inclusive, des mesures urgentes s'imposent. La mixité sociale, par l'accessibilité au

logement, sont des conditions essentielles de cette ambition. Les solutions existent, vous en avez parlé, en lien avec le soutien à des fondations, etc. Nous attendons avec impatience l'analyse de ce qui se fait ailleurs et l'étude de solutions concrètes dans le but d'élaborer une politique de logement durable, proactive et tournée vers les besoins à long terme de la population sédunoise. Je vous remercie pour votre attention.

## VII. Etude de la motion "Révision du RCG"

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Nous allons passer tout de même au point 7 puisque votre Bureau désire faire passer ce point qui est attendu depuis un bon moment. Le point 7 de l'ordre du jour avec la motion révision du RCG, motion déposée par votre Bureau incorpore le 25 novembre dernier. Étant le premier signataire, en tant que Président du Bureau, il me revient la charge de vous présenter très rapidement cette motion.

Notre règlement actuel a été partiellement revu durant la précédente législature et les modifications qui ont été apportées ont été validées lors du plénum du 20 juin 2023. Le besoin d'une révision complète a été plusieurs fois exprimé par quasiment tous les groupes politiques, d'autant plus que cette version contient des incohérences comme notamment l'article 3 qui apparaît à double dans le règlement. Le Bureau estime qu'il est nécessaire de le retravailler afin d'y apporter des précisions et éviter à l'avenir des incertitudes et questionnements inutiles. Votre Bureau propose de procéder à une révision complète de notre règlement en mettant en place une commission ad hoc spécifique composée de 7 membres. La question du nombre de membres a été largement débattue en séance et, au vu de la charge de travail élevée de ce début de législature, nous avons estimé qu'un nombre restreint permettrait d'une part des discussions plus efficaces et, d'autre part, éviterait de charger encore plus les membres du Conseil, qui sont déjà pour la plupart commissaires, au sein d'une des commissions permanentes. En cas d'acceptation de cette motion, la commission ad hoc sera formée lors d'un prochain plénum, de même que l'élection de son président. Le Bureau, à l'unanimité de ses membres, vous propose d'accepter cette motion. Merci pour votre écoute.

J'ouvre la discussion générale s'il y a des interrogations.

**Dubuis Alexandre, vice-Président du conseil général, Les Verts.** Je pensais que plusieurs personnes allaient prendre la parole, mais apparemment, ce n'est pas le cas. Notre groupe soutient cette motion. Dans la précédente législature, on avait déjà relevé plusieurs incohérences, comme vous l'avez relevé ce soir. On remarque que certains points du règlement ne sont pas mis en pratique, puisque, par exemple, par rapport au procès-verbal. Je ne reviendrai pas sur ce point. Il y avait plusieurs points dans la précédente législature qui ont été relevés, par exemple la question de l'alternance de la présidence. Est-ce qu'on irait comme d'autres communes valaisannes vers un tournus de la présidence. Il y a un point aussi que pour nous, qui nous tient à cœur, c'est le service parlementaire ou des tâches externalisées, c'est un point qui est toujours resté en suspens. Il y a aussi le rôle du Bureau et des chefs de groupe dans les commissions. On a remarqué, en tout cas dans la précédente législature, qu'il y avait des fois des confusions ou surtout, dans les commissions, beaucoup de changements. Pour la sérénité du travail et la confidentialité de certaines données, je pense que c'est important que les personnes qui s'engagent dans les commissions restent plus longtemps, et que ce ne soit pas le jeu des chaises musicales. Voilà. Pour toutes ces raisons, vous comprenez qu'on soutient vraiment cette motion et je vous souhaite de belles fêtes.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci. Je n'ai pas d'autre demande de parole. Nous allons procéder directement au vote. Les conseillères et conseillers qui acceptent la motion révision du RCG appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche.

La motion « Révision du RCG » est **acceptée** par 52 oui, 0 non et 1 abstention.

Merci à tous.

## VIII. Information de la Municipalité

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Le point 8 va être remis à une autre fois, vu l'heure qui commence à avancer fort rapidement. Nous passons directement au point 9, avec les

informations de la Municipalité. Monsieur le Président, nous n'allons peut-être pas faire la présentation qui était prévue, peut-être qu'on la remet à plus tard si ça vous va ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Alors, je ne sais pas, vous ne voulez pas que je la fasse ?

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Il y a encore 9 questions derrière, ça risque d'être un peu long.

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Je vais quand même peut-être la faire assez rapidement. Je pense que c'est important que je vous donne certaines informations. Je vais vous donner déjà au préalable quelques informations que je souhaitais partager avec vous. Vous dire que ce matin, on a porté sur les fonts baptismaux, l'ASTEC, cette association des STEP de Châteauneuf. Vous dire qu'on a aussi un certain nombre de dossiers de naturalisation, près de 91 dossiers sur l'année 2025. Que du côté de la PRVC, il y a eu quelques changements puisque le commandant actuel Bernard Sermier, qui malheureusement connaît des problèmes de santé chroniques, doit remettre son commandement au commandant adjoint, Monsieur Thomas Zimmermann, il va rester commandant adjoint. Là, il y a quelques modifications dans la gouvernance de la PRVC. L'agglomération Valais Central a communiqué sur sa stratégie 2022-2025 et vous avez des chiffres que vous pouvez trouver sur le site de l'agglomération par rapport aux différentes mesures qui ont été réalisées ou qui seront réalisées dans la période 2028-32. C'est près de CHF 141 millions en projets, 5 nouvelles communes, Crans-Montana, Lens, Icogne, Veysonnaz et Mont-Noble, qui portent ainsi à 22 le nombre de membres de communes de l'association.

Nous sommes aussi toujours en train de discuter avec le Canton pour voir dans quelles mesures on peut déplacer la gare cargo de la gare de Sion vers un nouveau site. Hier soir, l'action Cœur à Cœur a connu un succès à Sion grâce à votre présence et à un certain nombre d'activités. Nous avons signé avec Arma Suisse, l'achat du terrain de la Garenne, pour lequel vous nous aviez donné un crédit d'engagement pour accueillir l'académie de football. Vous l'avez peut-être vu aujourd'hui dans la presse, les communes de Saint-Léonard et de Sion ont finalisé l'entrée au capital des Pérégrines du Carillon. C'est l'EMS de Saint-Léonard. Aujourd'hui, on a une infrastructure avec les Pérégrines qui gère le Glarier, Gravelone et le Carrillon. On a cette société de service qui est à disposition de nos aînés.

Nous sommes en train de finaliser aussi le contrat avec l'Office de l'asile pour le restaurant qui va venir s'installer dans le cadre du Pôle Musique. Le Nouvelliste va quitter le bâtiment au plus tard à la fin mars pour aller s'installer du côté de Cour de Gare. La Ville a trouvé de nouveaux repreneurs temporaires dans l'attente de la liaison câblée pour ces différents locaux. On a eu de très bons entretiens avec les habitants d'Aproz concernant notamment la place de tir de Pra Bardy, pour laquelle toute une série de mesures ont été prises, avec notamment la tranchée avec ce stand de tir couvert. Par contre, pour celui des Casernes, là, il y a un groupe de travail qui est mis en place entre la Cible de Sion, l'Armée et le Canton pour voir comment durablement cette infrastructure peut s'installer dans ce périmètre qui se développe.

Nous avons reçu un soutien de la Mobilière suisse qui soutient les villes qui s'engagent dans les villes-éponges ou dans des mesures de végétalisation avec un montant de CHF 220'000 qui va venir soutenir le projet de réalisation de la Route du Rawyl. Concernant la passerelle, on vous en a parlé. Concernant l'Hôtel des Vignes, la Bourgeoisie nous a informé qu'elle était en passe de pouvoir conclure un contrat avec un nouveau repreneur. Ça a été annoncé aussi en assemblée primaire de la Bourgeoisie et peut-être que les encaveurs de Sion pourraient être des partenaires de ce nouveau projet.

Je vais finir avec l'installation de Power-to-Gas. Ce projet prototypal qui a été conduit par l'EPFL, la HES et Oiken. C'est un démonstrateur qui permettra justement de pouvoir stocker de l'énergie excédentaire estivale pour la transformer en biogaz et la rendre en hiver. Vous l'avez peut-être vu concernant les soins de longue durée, le Canton a mis en consultation un rapport provisoire qui montre une évolution, ça revient à ce que j'évoquais tout à l'heure pour la politique du logement assez importante des aînés et avec des enjeux financiers non négligeables, soit pour la réalisation de lits d'EMS supplémentaires, soit pour la prise en charge de nos aînés dans les soins à domicile. Bien sûr, le corollaire, ce sont des augmentations ou des croissances financières importantes sur les 10 prochaines années qui pourraient incomber aux communes et au Canton.

Si on reste dans le domaine social, les charges liées aux avances d'aide sociale, je vous les redonne régulièrement, l'évolution est toujours dans une baisse mois par mois. Au 30 novembre 2025, par rapport au 30 novembre 2024, on était 5% en dessous des montants qui avaient été engagés au 30 novembre 2024. On a cette tendance qui continue à baisser pour l'attribution de l'aide sociale.

Vous l'avez aussi reçu en termes de communication, le nouvel horaire amené à un développement de l'offre des bus sédunois, que ce soit sur la ligne 11 de Châteauneuf avec des courses qui sont étendues, la même chose pour Aproz, et puis on a pris soin aussi de Gravelone avec 9 courses supplémentaires, avec quelques arrêts qui ont été regroupés du côté du Pont du Rhône. Peut-être la chose la plus légère de la soirée, c'est la soirée disco pour les 60 ans et plus du 27 décembre, qui aura lieu au Heat. Je vais pouvoir y participer. C'est mis en place par le service de la cohésion sociale. Vous pouvez venir après, donc à 22h on sera couché, puis après, pour les jeunes, vous pourrez, bien sûr, venir passer une belle soirée.

Peut-être dernier élément qui va, je vais prendre quelques instants, c'est vous faire un petit point de situation sur nos bâtiments et notamment les transformations du bâtiment administratif puisque ce projet évolue. Alors je vais peut-être refaire rapidement un petit historique du bâtiment. Vous avez là quelques gravures de l'époque. Au XIIe siècle, on avait déjà une mention de cet hôpital Saint-Jean dans les écrits. On voit que ce bâtiment a été fermé sous ses quatre côtés. Vous vous rappelez peut-être de ces éléments dans le cadre du message et qu'il a évolué au fil du temps en plusieurs étapes avec une démolition partielle au XVIIIe siècle et la construction du bâtiment actuel dont on retrouve la façade sur la Rue de la Dixence. En 1935, il y a eu une transformation complète de l'aile sud pour moderniser cet hôpital qui était à disposition des plus indigents et qui était un des hôpitaux de Sion.

Le projet a évolué et je ne vais pas vous balancer beaucoup de chiffres, mais simplement vous donner quelques images. Ça, c'est en 2020, le projet de crédit d'engagement. Vous voyez sur cette maquette, on a les trois faces du bâtiment existant. La chapelle se trouve à l'est. Nous avons prévu de créer un élément de liaison entre les parties nord et sud et de dégager la cour intérieure et un devis qui était à 22,9 millions, c'est celui que vous avez accepté dans le cadre de l'engagement.

Le projet a évolué en 2022, avec l'ajout d'une verrière. Vous voyez qu'on a plus simplement seulement l'élément de liaison, mais on a couvert l'entier de la cour. C'est quelque chose qui a été discuté avec le service du patrimoine du Canton, puisqu'on est dans un bâtiment qui est classé au niveau confédéral et qui a souhaité qu'on puisse véritablement retrouver les murs d'époque et pas venir, comme on l'avait sur la précédente réalisation ou image, venir se greffer et se fixer contre les murs, mais de les laisser libres pour retrouver l'origine et la force du bâtiment. La Ville en a profité pour se dire, qu'on doit garder de la transparence, on doit garder effectivement des murs qui sont libres pour ne pas couvrir cette partie d'atrium avec une verrière. Vous voyez que ça a une incidence sur l'évolution du budget et des coûts prévisibles de construction.

Vous avez là effectivement cette vision depuis l'intérieur avec ce guichet citoyen qui sera à disposition des différents services pour venir se présenter et à la rencontre de la profession. On voit cet élément de liaison et on voit cette verrière qui est en transparence. On retrouve ce que souhaitaient les services du patrimoine, soit cantonaux, soit fédéraux, c'est-à-dire des murs qui sont visibles. On retrouve l'origine et l'ADN des bâtiments et ça, ça a aussi amené un certain nombre de surcoûts.

On a dû faire des choix, que ce soit pour la gestion de la technique, que ce soit pour la sécurisation du bâtiment ou pour la signalétique. Tous ces éléments ont aussi eu une plus-value patrimoniale. En fait, les exigences du Canton, au-delà de la couverture, pour le respect et le traitement de ces éléments, nous amènent aussi à une évolution du devis qui est là. Quand on a commencé à travailler, c'est là qu'un vieux bâtiment qui a débuté son histoire au XIIe siècle, on y a découvert un certain nombre de choses qui ont nécessité des travaux. Vous avez là quelques planchers et quelques plafonds dont on voit l'état, il a fallu complètement les vider, il a fallu refaire des poutres, renforcer les différents planchers, abaisser aussi certains niveaux. Donc des travaux qui étaient plus importants que prévus initialement. On retrouve ici aussi l'état de certaines poutres, c'est quand on a commencé à désosser le bâtiment, là on est sur la charpente du troisième étage, avec également des problèmes de statique et de renfort, notamment sur l'aile sud, et la dégradation des poutres de l'aile nord. Là, quand on continue la démolition, on voit bien que ces éléments, soit de poutre pour pouvoir renforcer et tenir la toiture ont été nécessaires. Ce sont des éléments nouveaux qui ont été posés, soit effectivement des éléments statiques de murs parasismiques qui ont dû être intégrés, puisque l'objectif pour la Ville était d'avoir aussi un haut niveau d'exigences parasismiques et techniques avec des étayages et des sillages. Donc ça, c'est le propre de prendre soin d'un bâtiment qui a de l'histoire et dont on découvre malheureusement quelques maux ou quelques faiblesses au fur et à mesure des travaux de désossement du bâtiment.

Tout ça a une incidence sur les coûts. Vous avez là le devis de base que je vous ai évoqué avec la marge de précision. L'ajout de la verrière a engendré un surcoût et il y a l'évolution du projet avec les différents éléments qui ont été évoqués, plus aujourd'hui la réalité du bâtiment, puisque maintenant

toutes les offres ont été demandées et nous sommes encore en train de négocier quelques options, mais on a le coût réel final de ce bâtiment. Vous voyez qu'en 5 ans, l'indice de construction a évolué d'à peu près 15%, ça correspond à peu près à l'évolution budgétaire des coûts de construction. Il y a une évolution des coûts de matériaux. Il y a des choix qui ont été assumés par la Ville sur des standards des bâtiments, sur des services que nous souhaitons améliorer. Il y a quelques surfaces supplémentaires aussi qui sont ressorties de cette analyse. Il y a des exigences du service du patrimoine et puis il y a l'état statique et structurel du bâtiment que nous avons découvert au fur et à mesure des travaux qui nous amènent à cette évolution budgétaire. Comme ce sont des choses qui sont partagées aujourd'hui avec des corps de métier, avec nos architectes, nous souhaitons vous en informer, on vous tiendra régulièrement au courant de l'évolution de ces coûts et de ce projet.

Vous avez quelques photos des étapes actuelles. Là c'est en février 2025, on a repris le sous-œuvre, vous comprenez aussi un petit peu mieux la nature statique et des travaux de soubassement. Vous avez là tout ce qui concerne justement le radier, en juin. En juillet, on a démolé les murs existants qui étaient ces fameux murs latéraux, qui étaient historiquement là, mais qui n'apportaient pas de qualité, qui ne permettaient pas justement la liaison entre la partie nord et sud. Ils sont remplacés par des murs parasismiques. Et puis, en septembre 2025, on est déjà sur les dalles des étapes. Avec, en novembre 2025, la fin de l'extension, cette fameuse partie d'atrium couverte qui va permettre de pouvoir accueillir les guichets de l'administration. Là, on devine la version un petit peu plus finale. On retrouve cette petite vague, là, on est du côté de l'école du Sacré-Cœur qui verra l'entrée du bâtiment et l'élévation des différents étages de cette partie transparente. Il faudra poser, en début d'année prochaine, la verrière pour avoir la configuration finale de ce bâtiment.

Alors, tout ça a aussi une incidence sur les délais. Nous avons vraiment espéré pouvoir, à la fin 2026, rentrer dans ce bâtiment. Actuellement, on a 3 mois de retard sur le chantier, puisqu'il nous est promis en livraison pour la fin mars 2027. C'est dû notamment à ces découvertes d'un état du bâtiment plus problématique qu'initialement prévu. Voilà ce que je souhaitais partager avec vous, et sur l'aspect budgétaire, et sur l'aspect du bâtiment, et sur l'aspect du calendrier. Je viendrai de temps en temps vous parler de ce bâtiment. Merci de votre attention.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci Monsieur le Président.

## **IX. Divers (questions écrites et orales)**

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Nous passons enfin au dernier point de la soirée, qui est le point divers avec les questions. Nous avons reçu 9 questions écrites. Nous allons débiter avec la première et je demande à la Municipalité, comme les dernières fois, de donner un résumé puisque la question revient intégralement dans notre PV. Donc, s'il vous plaît, un résumé.

**Question 1 : « Projet de réaménagement de la route T9 entre Pont-de-la-Morge et Sion » par Annie Thiessoz Reynard, Les Verts.**

Le 24 janvier 2024, le projet de requalification de la route cantonale T9, entre Pont-de-la-Morge et le carrefour de Sion-Ouest, a été officiellement présenté. Ce tronçon d'environ 2,7 kilomètres fait l'objet d'un réaménagement d'envergure dans le but d'améliorer la sécurité, le trafic, les transports durables (piétons, vélos, transports publics) et l'attractivité de la région.

Piloté par le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), le projet est estimé à 13,2 millions de francs, financés en partie par la Confédération à hauteur de 30 à 50 %. La contribution cantonale s'élève à 11,8 millions, tandis que la Ville de Sion prévoit une participation d'environ 1,4 million de francs.

Dans ce contexte, nous souhaitons adresser les questions suivantes au Conseil municipal :

- › Où en est l'avancement du projet ?
- › La Ville est-elle disposée à engager les 1,4 million de francs prévus dans le budget communal ?
- › Quelles démarches la Ville entreprend-elle auprès du Canton afin de garantir le respect des délais annoncés ?

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.**

*La route cantonale T9 constitue un axe structurant du réseau routier de la plaine du Rhône. Dans le cadre du projet Agglo Valais central, le Service cantonal de la mobilité (SDM) et la Ville de Sion*

*ambitionnent de transformer le tronçon compris entre Pont-de-la-Morge et Sion ouest en un axe fort, capable de mieux équilibrer les différents modes de transport tout en maintenant les fonctionnalités routières essentielles.*

*Le réaménagement vise notamment à offrir des espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes, à réduire les nuisances sonores grâce à la pose d'un enrobé phono-absorbant et à améliorer la qualité des espaces publics par du mobilier urbain, de la végétalisation et l'intégration d'abribus adaptés. L'ensemble des arrêts de bus sera par ailleurs rendu conforme à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.*

*Le projet propose ainsi des améliorations significatives, tant en matière de sécurité que de confort et d'attractivité. La pacification de la cohabitation entre les usagers, le maintien des fonctions routières, la sécurisation du tracé et l'optimisation de la vitesse commerciale des bus constituent des objectifs centraux. Ces interventions permettront de renforcer l'offre de mobilité durable tout en améliorant la qualité de vie des riverains et l'image de l'entrée ouest de la ville.*

*Sur le plan administratif, le projet est actuellement en phase de demandes d'autorisations. Il a suscité plusieurs oppositions qui sont en cours de traitement. Le dossier circule également au sein des services cantonaux pour préavis, certains, comme le Service des dangers naturels (SDANA) ou le Service de l'environnement (SEN), ayant requis des compléments. Le calendrier prévisionnel prévoit un début des travaux en fin d'année 2027 et une fin du projet en 2030, sous réserve de l'issue des procédures en cours.*

*La Ville de Sion, partenaire majeur de cette opération, a activement suivi et accompagné les différentes étapes de son élaboration. Elle est disposée à assumer la part de financement qui lui incombe, au vu des bénéfices attendus pour la commune et plus largement pour l'agglomération. La Ville se coordonne régulièrement avec le SDM afin de suivre l'avancement du dossier et apporte, lorsque nécessaire, un appui technique sur des thématiques spécifiques. Elle joue également un rôle de facilitateur dans certaines démarches et échanges, dans le but d'assurer une progression harmonieuse du projet et le respect des échéances annoncées.*

<b>Question 2 : « Liaison Nord-Sud de la gare » par Nathalie Pitteloud-Rey, Les Verts</b>
---

Pour relier le secteur sud de la gare avec l'avenue de Tourbillon deux options ont été annoncées. La première, une passerelle au-dessus des voies de chemin de fer et la seconde, un passage sous-voie reliant les deux axes avec un accès aux quais de la gare. La version passerelle a été annoncée et pourrait être construite d'ici 2027, mais qu'en est-il du passage sous-voie ?

Connait-on le délai de réalisation de cet ouvrage ?

Qui sont les différents partenaires impliqués dans cette réalisation et comment sera réparti la facture ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.**

*Pour relier les secteurs de Cour de Gare et du Campus situés de part et d'autre des voies CFF, deux ouvrages sont en cours de développement : une passerelle aérienne et un passage inférieur permettant également un accès direct aux quais. Ces deux projets sont complémentaires et visent à renforcer la mobilité douce et la continuité des cheminements sur l'axe nord-sud. Alors que la passerelle est actuellement en phase de demandes d'autorisations, le passage inférieur poursuit parallèlement sa phase d'avant-projet.*

*Concernant le passage inférieur, le calendrier prévoit un développement du projet puis une mise à l'enquête publique et une procédure d'approbation des plans entre 2026 et 2028. La réalisation est envisagée entre 2029 et 2032. Ces délais résultent d'une planification coordonnée avec les partenaires ferroviaires et des exigences liées à la gestion des chantiers en milieu de gare, de manière à assurer une intégration optimale dans l'infrastructure existante.*

*La Ville de Sion pilote le développement du passage inférieur en partenariat avec les CFF. Les mandataires principaux sont les bureaux d'architectes et PRA ingénieurs. Cette organisation garantit une coordination étroite entre l'ensemble des acteurs concernés et une cohérence globale des deux ouvrages.*

*Le passage inférieur, le financement associera les CFF, AggloSion, l'État du Valais (SDM) et la Ville de Sion. La clé de répartition est en cours de définition, et l'investissement total est estimé à environ 36 millions de francs.*

*Les dépenses engagées portent actuellement sur les études nécessaires à la définition technique et administrative des deux projets. Les investissements liés aux travaux interviendront selon le calendrier*

*retenu. Un crédit destiné au lancement du chantier de la passerelle a été intégré dans la proposition de budget 2026. La Ville de Sion continue d'assurer un suivi attentif de l'avancement et de la coordination de ces infrastructures essentielles pour la liaison nord-sud de la gare.*

**Question 3 : « Liaison plaine-montagne » par Ariane Mudry, Les Verts**

Il y a une année, il était question d'une inauguration éventuelle de la liaison plaine-montagne Sion – Mayens de l'Ours en 2027.

- › Ce délai est-il toujours d'actualité ? Le planning intentionnel est toujours prévu avec une inauguration à la fin 2027
- › Quelles sont les avancées et les freins du projet, à l'heure actuelle ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.**

*Le planning intentionnel est toujours prévu avec une inauguration à la fin 2027.*

*Le projet suit son cours avec 2 procédures qui avancent en parallèle, soit l'homologation par le Canton du PAZ/RCCZ pour fin janvier 2026 et une autorisation d'exploiter à recevoir de l'OFT pour mi 2026.*

**Question 4 : « Droit de superficie » par Stéphane Haefliger, Le Centre**

Quel est le prix aux m2 des derniers DSDP concédé par la Ville de Sion sur les 15 dernières années :

- › En zone d'intérêt général ?
- › En zone industrielle ?
- › Pour le TC Valère ?

De plus, est-ce que ces contrats sont indexés et si oui à quel IPC (Indice Suisse des Prix à la consommation).

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.**

**1. En zone d'intérêt général**

*Selon décision du conseil municipal, au cas par cas.*

**2. En zone industrielle**

**a. Le 3 décembre 2009, le conseil municipal a arrêté les prix suivants :**

- › Zone d'Uvrier Sud : Fr. 4.-/m<sup>2</sup>
- › Zone de l'aéroport et Chandoline Ouest : Fr. 5.-/m<sup>2</sup>
- › Zone de Chandoline Est, sous-gare Nord de l'autoroute, Vieux-Ronquoz, Nouveau-Ronquoz, Sud de l'autoroute : Fr. 7.50/m<sup>2</sup>

**b. Le 11 juin 2015, le conseil municipal a arrêté les prix suivants :**

- › Zone d'Uvrier: Fr. 8.-/m<sup>2</sup>
- › Zone Chandoline : Fr. 9.-/m<sup>2</sup>
- › Zone Vieux-Ronquoz et Nouveau-Ronquoz : Fr. 9.50/m<sup>2</sup>
- › La zone aéroport est demeurée à Fr. 5.-/m<sup>2</sup>

**c. Le 22 février 2024, le conseil municipal a arrêté les prix suivants :**

- › Fr. 15.-/m<sup>2</sup> pour les nouveaux DSDP en zone industrielle, sans distinction de zone
- › Fr. 15.-/m<sup>2</sup> pour les nouveaux DSDP en zone aéroport.

*Le conseil municipal a également décidé de réviser ses prix chaque 5 ans.*

**3. TC Valère**

*Le DSDP a été concédé à titre gratuit à la condition que le tennis club ne change pas de but et s'engage en faveur de la jeunesse. Les frais d'acte ont été pris en charge par le TC Valère*

*Les contrats sont effectivement indexés à l'IPC en fonction de la date de signature de l'acte.*

**Question 5 : « Que fait-on des sportifs présents régulièrement sur l'Ancien Stand pendant l'hiver ? » par Emmanuel Theler, Le Centre**

Pour plusieurs sportifs, l'Ancien Stand est plus qu'un lieu de défoulement. C'est aussi un lieu de rencontres ; souvent hebdomadaires...

Pour certaines disciplines en équipe, il est impossible actuellement de trouver une salle pendant l'hiver : Pas de défoulement et peu de rencontres...

Ils sont plutôt Afghans pour le Criquet ; Afghans et Erythréens pour le beach volley et de plusieurs nationalités pour le football.

Très bien organisés pour le beach volley ; bien organisés pour le Criquet et plus informels pour le foot. Ils recherchent tous une salle de gymnastique pour continuer leur sport (adapté à la salle, selon leur sport) pendant l'hiver. Ils sont prêts à payer quelque chose ; prêts à préciser les personnes répondantes auprès de la commune

ET ils ne sont pas gourmands dans leur demande : juste 1h30 à 2h le samedi ; matin ou après-midi ; seulement pour la période d'hiver et prêts à laisser la salle à disposition du club qui les accueillerait si parfois le club en a besoin...

Ma question (qui est aussi leur demande) en vous invitant à vous mettre à leur place : Que fait-on des sportifs présents régulièrement sur l'Ancien Stand pendant l'hiver ? Ou - si trop compliqué pour le Service des Sports – quelles conditions remplir pour la question de responsabilité pour qu'eux-mêmes fassent la démarche ? Pour rappel : Ils n'ont besoin – sur toutes les salles de la commune – que de 1h30 à 2h pendant la période d'hiver.

**Roduit Yann, Conseiller municipal, Le Centre.**

*Les infrastructures sportives faisant l'objet de réservations sont prioritairement mises à disposition de **clubs officiels en championnat pour des activités sportives**, sur la base de demandes formelles annualisées.*

*Un deuxième cercle de priorités concerne **les clubs de sport, formels toujours, au bénéfice d'un programme sportif d'entraînement régulier** en vue de participation à des événements ou compétitions annuels, bisannuels ou ponctuels (p.ex. les nombreuses sociétés de gym, les clubs de football en hiver).*

**La demande des clubs sédunois dépasse actuellement l'offre.**

*De longue date, ces clubs ont des demandes en souffrance dans la liste d'attente du service (ex. basketball, volleyball, futsal, etc.), qui seront **en partie comblée** par les nouvelles salles du Collège Ella Maillart.*

*Il faut relever que la politique sportive a notamment une vocation inclusive de membres in persona, quel que soit son genre, sa religion ou son origine. Autrement dit, une intégration dans les clubs existants sont toujours préférables à la constitution de groupements voire clubs dit « communautaires » dont les expériences ont été parfois hasardeuses voire un échec en terme d'intégration ou de durabilité. En effet, il apparaît que les **quelques demandes de sport pour les communautés étrangères s'apparentent à des activités de loisirs** et non à une discipline sportive à proprement dite.*

*En ce sens, et **compte tenu des priorités de réservation susmentionnées, les salles omnisports ne peuvent répondre aux demandes des communautés étrangères.** Ceci dit, le terrain synthétique nord-est de l'Ancien Stand (si pas de réservations fixes et ponctuelles), les espaces du Cours Roger-Bonvin, le domaine des Îles, la future zone sportive extérieure d'Ella Maillart, etc. permettent/ permettront de pratiquer une activité de loisirs, librement et en tout temps.*

*Enfin, selon la discipline sportive souhaitée, les clubs sportifs sédunois figurant sur [www.sion.ch](http://www.sion.ch) peuvent accueillir tout un chacun, à titre individuel, quel que soit le genre, l'âge, l'origine ou le statut social.*

#### **Question 6 : « Chemin du cimetière ; la suite ? » par Emmanuel Theler, Le Centre**

L'annonce de l'ouverture du chemin du cimetière m'a rappelé à mon presque lointain passé... Avec le comité de l'association de la Vieille ville, nous avons passé plusieurs séances, marches pour déposer un dossier à la commune et à la bourgeoisie afin de le créer... Aucun de vous ne devez être dans cette salle...

MAIS nous avons proposé 2 étapes :

- a) Celle qui s'est concrétisée enfin et c'est super. Merci !
- b) Et celle qui part du cimetière et qui pourrait rejoindre, soit Valère, soit Tourbillon ; je me rappelle que nous avons aussi demandé à Valrando pour cette 2<sup>e</sup> étape

Qu'en est-il de cette 2<sup>e</sup> étape ?

**Bitschnau Christian, Vice-président de la ville de Sion, Le Centre.**

*Il est pris note qu'un dossier a été constitué mais il n'est pas à la connaissance actuelle des services municipaux.*

*Il n'est pas prévu de deuxième étape pour le moment. La question des liaisons vers Valère et Tourbillon pourra être néanmoins évaluée lors de futures révisions des itinéraires de mobilité de loisir.*

**Question 7 : « Nouveaux communaux avec centralisation, du côté de la pouponnière... Accueil toujours en live ? » par Emmanuel Theler, Le Centre**

La question est déjà posée par cet intitulé... Peut-on être sûr que – lors des heures de bureaux, un vrai accueil par une ou deux personnes (si possible pas derrière des vitres mais plutôt comme la poste de la gare et avec des chaises d'attente (un peu comme la caisse de compensation) sera-t-il toujours possible ?

**Georges Bérénice, Conseillère municipale, PS.**

*Oui, un guichet citoyen est toujours prévu. Il sera situé dans l'atrium. Des sièges y sont également prévus.*

**Question 8 : « au fond de la rue du petit-chasseur... un brise vitesse ou un brise voiture ou un danger supplémentaire ? » par Emmanuel Theler, Le Centre**

Après nous avoir imposé le 30 km général dans le centre de Sion (qu'on aime ou pas), 2 immenses brise vitesse nous attendent à l'entrées Ouest du Petit-Chasseur...

Est-ce provisoire ?

Est-il prévu de le rabaisser ? Qu'en est-il de la loi quant à la hauteur de ceux-ci ?

**Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR.**

*Les dispositifs évoqués à la rue du Petit-Chasseur sont liés au récent chantier mené par OIKEN pour le remplacement en urgence de la conduite d'eau potable. Durant cette intervention, la circulation automobile avait été déviée sur un tronçon provisoire qui empruntait les deux îlots du passage pour piétons. Ces îlots avaient été comblés avec de l'enrobé, créant ainsi un ressaut plus important qu'un aménagement classique.*

*Cette solution, bien que temporaire, a permis d'améliorer de manière significative la sécurité sur la zone de chantier. Elle répondait aux prescriptions en vigueur pour l'organisation de la circulation dans le cadre de travaux sur le domaine public et visait à limiter la vitesse des véhicules dans un secteur particulièrement exposé.*

*Le chantier étant désormais terminé, la circulation ne transite plus par cet aménagement provisoire. Les conditions habituelles de circulation ont été rétablies et les îlots restaurés. Il n'est pas prévu de proposer de nouveaux dos d'âne, leur utilité étant liée exclusivement à la configuration temporaire du chantier.*

**Question 9 : « Les Places d'écoles ; espaces à reprendre » par Emmanuel Theler, Le Centre**

Cette question pourrait très bien se poser dans le cadre de la famille... lors des vacances... d'ailleurs, qui parmi vous n'a pas jeter un œil sur son natel ou montre connectée durant cette séance ?

Restons-en à la cour d'école...

Est-ce réalisable :

- › Faire l'inventaire des jeux disponibles sur chaque cour d'école du territoire communal : panier de basket ? table de ping-pong ? terrain de jeux dessinés sur le sol ? espace pour le ballon ? pour les boules de neige... matériel de jeux à disposition (par exemple dans un panier qui est sorti lors des récréations) ...
- › Etablir une liste de jeux possibles et réalisables sans grand frais
- › Encourager les centres à réaliser ou compléter ce qui existe (parfois presque rien) ; notamment en se faisant aider par les divers services de la commune comme la voirie pour la réalisation, le service des sports pour un financement...
- › Partenaires possibles : Sous la responsabilité du Service de la jeunesse : Service des Sports et RLC ; chefs de Centres, Profs de Sports ; Ludothèque ET MÊME les écoliers eux-mêmes...
- › Délai de réalisation et nouvel inventaire : début de la prochaine rentrée scolaire ?

Finalement... Remplacer l'interdit par le possible.

**Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts.**

*Une commission ad hoc sur les cours d'écoles a été constituée par le conseil municipal. Elle réunit plusieurs services de la Ville et a pour mission d'établir un état des lieux, d'identifier les besoins et de proposer des améliorations concrètes des cours d'écoles sur l'ensemble du territoire communal.*

*Dans ce cadre, et toujours en partenariat avec les services partenaires, il apparaît pertinent de réaliser un inventaire des aménagements et jeux disponibles par site : équipements fixes (paniers de basket, tables de ping-pong, marquages au sol, zones dédiées au ballon, etc.), espaces disponibles et contraintes, ainsi que le matériel éventuellement mis à disposition des élèves durant les récréations. Cet inventaire pourra être mené en parallèle à l'étude et à la transformation des cours d'école. La priorisation de cet inventaire suivra la priorisation de la commission ad hoc.*

*Sur la base de ce travail, des mesures simples et peu coûteuses, ainsi que des actions plus structurantes lorsque nécessaire seront implémentées dans chaque nouveau projet de cours d'école. L'objectif est de clarifier les usages des espaces et de favoriser, autant que possible la diversité des activités possibles.*

*Les modalités de financement et d'exécution seront précisées au cas par cas en fonction des priorités, des contraintes de sécurité et de la faisabilité de chaque site.*

*Enfin, selon le site et selon les contraintes de chaque projet, une démarche participative des élèves, voire du voisinage, apparaît parfaitement conciliable avec cette thématique. Les objectifs et le champ de réflexion de cette participation devra être définie au cas par cas, en fonction de la spécificité de chaque cour d'école.*

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Merci, Madame la conseillère. Nous sommes au bout des questions écrites. La parole est à vous pour les questions orales.

**Cochrane Benjamin, Conseiller général, UDC.** Je serai très bref, mais au dernier plénum, j'avais posé une question qui nécessitait des compléments de réponses. Il n'y a pas besoin de me donner la réponse ce soir par oral, mais par écrit, ça suffira. J'en profite juste pour vous souhaiter, au nom du groupe UDC, de saintes fêtes de Noël. Merci.

**Theler Emmanuel, Conseiller général, Le Centre.** Il manque un service à qui je n'avais pas posé de question. Les personnes, souvent des roms, souvent très jeunes, sont actuellement très présents en ville de Sion, notamment devant et même dans les églises, comme le Sacré-Cœur, en interpellant les fidèles. Quelle solution possible ?

**Varone Philippe, Président de la Ville de Sion.** Pour laisser un temps de réflexion à mon collègue Cyril Fauchère, je vais passer la parole à Monsieur Roduit qui va répondre à la question orale de Monsieur Cochrane puisqu'elle est prête, si vous êtes d'accord.

**Roduit Yann, Conseiller municipal, Le Centre.** *Merci pour le rappel de la question. La réponse qui vous est proposée ce soir a été coconstruite avec Culture et formation, ainsi que la Cohésion sociale, pour vous dire de manière relativement simple sur cette question complémentaire : garçon, fille ou autre. Il faut savoir qu'il y a un programme qui s'appelle « Du respect des gens et des choses », qui se déroule dans les classes de 8H de la Ville de Sion et qui a plusieurs vertus, notamment de lutter contre toutes les formes de harcèlement, de sensibiliser aussi à certaines thématiques jeunesse. Un questionnaire à cette occasion est complété afin d'orienter l'action des éducateurs de rue dans ces interventions en classe primaire. Il y a également une annexe, c'est tout à fait juste, qui récolte quelques informations sur les centres scolaires, d'une part, mais également sur le genre. Les recommandations aujourd'hui qui sont formulées par la HEP, par la CDIP, par l'OFS également, nous recommandent d'intégrer cette troisième question. C'est vrai que le cadre de référence est évolutif et ce cadre de référence nous amène aujourd'hui à poser cette question. On pourrait imaginer que si nous ne la posons pas, cela puisse susciter autant d'émoi. Cela étant, sachez aussi que le comité de pilotage en charge du programme reprendra cette question au courant de l'année 2026. Merci.*

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Monsieur le conseiller Cyril Fauchère.

**Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC.** *Simplement et un peu tristement, j'ai envie de vous dire que si c'est considéré comme une nuisance, évidemment vous devez faire appel aux services de police qui viennent prendre les identités, on va dire les décisions organisationnelles selon ce qui s'y passe. Si c'est du point de vue, peut-être, d'une entraide espérée, là, il faudra plutôt s'orienter en direction, du service social, au sens large, mais là, je ne suis pas la meilleure personne pour y répondre. Merci.*

**Mukuna Gabriel, Conseiller général, Le Centre.** C'est juste, j'aime bien faire la publicité un peu. On a parlé de cohésions sociales, soutenir les commerces. Juste à côté, il y a la boutique de Roxane Mittaz, je vous invite à acheter même une chaussette, une cravate. On est 60 personnes là, il suffit juste de prendre même comme on dit là, un mouchoir. Je vous y invite.

**Siggen Patrick, Président du conseil général, Le Centre.** Je n'ai plus de demande de parole, je vous demande encore deux petites minutes, parce que je tiens, avant de clore cette séance, à tous vous

remercier, chères et chers collègues du Conseil général, pour l'énorme travail que vous avez abattu en 2025. C'était une année particulière, je vous l'accorde. Que ce soit au sein des commissions, au sein de vos groupes politiques, c'était vraiment une année chargée, qui sera malheureusement suivie par une année 2026 qui s'annonce tout aussi remplie. Un merci tout particulier à mes deux collègues du Bureau restreint, qui ont été passablement mis à l'épreuve en ce début de législature, où il faut tout apprendre, et sans qui il n'aurait pas été possible de passer des plénums aussi sereins. Merci aussi à la Municipalité, à vous Monsieur le Président, pour toutes les informations toujours fort intéressantes et instructives que vous nous transmettez sans cesse durant l'année, et pour la saine collaboration qui a prévalu entre nos deux pouvoirs.

Merci encore à vous, les conseillères et conseillers municipaux et chefs de services, pour les nombreuses réponses que vous nous avez apportées et pour votre disponibilité. Nous comptons sur vous pour que vous continuiez ainsi en 2026 afin que notre ville puisse devenir un lieu où il fait bon vivre et où nos citoyens peuvent s'épanouir. Et finalement, merci aussi à notre coach technique, Monsieur François Gapany, qui est à ma gauche, qui nous suit assidûment et nous aide à faire fonctionner, plénum après plénum, les systèmes technologiques qui nous soutiennent dans nos débats, mais auxquels on ne comprend pas toujours tous les fonctionnements. Merci à lui. Nous voilà au terme de ce dernier plénum de l'année. Nous sommes tous attendus au Carnotzet de l'Hôtel de Ville pour le traditionnel vin chaud, moment convivial de fin d'année qui nous est offert par la Municipalité. Grand merci à la Municipalité. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et un millésime 2026 qui puisse vous apporter bonheur et sagesse. Belle fin de soirée et santé.

Sion, le 1<sup>er</sup> février 2026

Le Président du Conseil général



Patrick Siggen

La Secrétaire du Conseil général



Rachel Torrent

**LISTE DES PRESENCES DU 16 DÉCEMBRE 2025**
*Présents*

#	Nom	Prénom	Parti
1	BERRA-PUGLISI	Marie	Centre
2	BEYTRISON	Sacha	PLR
3	BOAND	Vincent	UDC
4	BODRITO	Jean-Pierre	PS
5	BOURBAN-MATHIS	Sophie	Centre
6	CHEVRIER	Raphaël	PLR
7	COCHRANE	Benjamin	UDC
8	COURTINE MUDRY	Ariane	Verts
9	DAEHLER	Patrick	PLR
10	D'ANDRES	Aurélien	Centre
11	DELALOYE	Sophie	PS
12	DELEZE	Romain	PLR
13	di DONNA	Giuseppe	UDC
14	DONON	Yves	PS
15	DUBUIS	Alexandre	Verts
16	EGGEL-AVANESIANI	Artemis	PLR
17	EMERY	Nicolas	PLR
18	GAPANY	Lionel	PLR
19	GENIN	Thierry	Verts
20	GILLIOZ	Clément	UDC
21	GIROUD-MEILLARD	Cindy	PS
22	HAEFLIGER	David	Centre
23	HAEFLIGER	Stéphane	Centre
24	HOFFMANN JACQUOD	Mireille	Verts
25	IBORRA	Grégoire	Centre
26	KERNEN	Sven	Centre
27	LAUENER	Georges	UDC
28	de LAVALLAZ	Valérie	Centre
29	MARTY-TERRETTAZ	Raphaëlle	PLR
30	MEILLAND	Kévin	Centre

#	Nom	Prénom	Parti
31	MEYER	François	PLR
32	MICHEL	Julie	Verts
33	MICHELOUD	Florian	Centre
34	MORARD	Marie	Verts
35	MOTIER	Rémy	PS
36	MUKUNA	Gabriel Akanga	Centre
37	PERRUCHOUD	David	UDC
38	PERRUCHOUD	Vaïc	Centre
39	PITTELOUD	Christophe	Centre
40	PITTELOUD REY	Nathalie	Verts
41	REIST	Martin	UDC
42	RENDA	Giuseppe	PS
43	REY	Edouard	Centre
44	RIAND LEONE	Annick	Centre
45	SCHERTENLEIB	Pierre	PS
46	SIGGEN	Patrick	Centre
47	STALDER	Guillaume	PLR
48	STALDER	Thierry	PLR
49	SURCHAT-MANDAGLIO	Laura	UDC
50	THELER	Emmanuel	Centre
51	THIESSOZ REYNARD	Annie	Verts
52	TORRENT-BERGENDI	Rachel	PLR
53	VUISSOZ	Grégoire	PS
54	de WERRA	Isabelle	Centre
55	ZUBER	Lucien	PS
56			
57			
58			
59			
60			

*Excusés*

#	Nom	Prénom	Parti
1	CRETZAZ	Océane	UDC
2	LUYET	Janique	Centre
3	MARIETHOZ	Mathieu	Centre
4	PERRUCHOUD	Stéphanie	Centre
5	WERLEN	Serge	Centre

*Absents*

#	Nom	Prénom	Parti

Rapport Vote  
**vote PV du 7 octobre 2025**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 octobre 2025
Nom du vote:	vote PV du 7 octobre 2025
Sujet du vote:	vote PV du 7 octobre 2025
Début du Vote:	16.12.2025 19:08:28
Fin du vote:	16.12.2025 19:08:44

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	49	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	49	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**vote PV du 7 octobre 2025**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1

## Rapport Vote

**1. Vote de l'entrée en matière**
**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières »
Nom du vote:	1. Vote de l'entrée en matière
Sujet du vote:	1. Vote de l'entrée en matière
Début du Vote:	16.12.2025 19:16:11
Fin du vote:	16.12.2025 19:16:27

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

## Rapport Vote

**1. Vote de l'entrée en matière**
**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**2. Amendement 1**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières
Nom du vote:	2. Amendement 1
Sujet du vote:	2. Amendement 1
Début du Vote:	16.12.2025 19:18:46
Fin du vote:	16.12.2025 19:19:02

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	42	77.8%
	Non/Nein	12	22.2%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**2. Amendement 1**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**3. Amendement 2**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières
Nom du vote:	3. Amendement 2
Sujet du vote:	3. Amendement 2
Début du Vote:	16.12.2025 19:20:51
Fin du vote:	16.12.2025 19:21:07

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	41	75.9%
	Non/Nein	12	22.2%
	Abst./Enth.	1	1.9%

Rapport Vote  
**3. Amendement 2**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote  
**4. Amendement 3**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières
Nom du vote:	4. Amendement 3
Sujet du vote:	4. Amendement 3
Début du Vote:	16.12.2025 19:23:04
Fin du vote:	16.12.2025 19:23:20

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	34	63%
	Non/Nein	15	27.8%
	Abst./Enth.	5	9.3%

Rapport Vote  
**4. Amendement 3**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
<b>Non/Nein</b>			
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Thierry GENIN	1		
<b>Non/Nein</b>			
Anane COURTINE MUDRY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Alexandre DUBUIS	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		

Rapport Vote  
**5. Amendement 4**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières
Nom du vote:	5. Amendement 4
Sujet du vote:	5. Amendement 4
Début du Vote:	16.12.2025 19:25:44
Fin du vote:	16.12.2025 19:26:00

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	30	55.6%
	Non/Nein	23	42.6%
	Abst./Enth.	1	1.9%

Rapport Vote  
**5. Amendement 4**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1		
<b>Non/Nein</b>			
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Julie MICHEL	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Marie MORARD	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote  
**6. Amendement 5**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières
Nom du vote:	6. Amendement 5
Sujet du vote:	6. Amendement 5
Début du Vote:	16.12.2025 19:27:20
Fin du vote:	16.12.2025 19:27:36

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	28	51.9%
	Non/Nein	26	48.1%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**6. Amendement 5**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote  
**7. Amendement 6**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières
Nom du vote:	7. Amendement 6
Sujet du vote:	7. Amendement 6
Début du Vote:	16.12.2025 19:28:42
Fin du vote:	16.12.2025 19:29:05

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	55	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	27	49.1%
	Non/Nein	26	47.3%
	Abst./Enth.	2	3.6%

Rapport Vote  
**7. Amendement 6**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIANI LEONE	1
Patrick SIGGEN	1	Emmanuel THELER	1
<b>PLR</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Benjamin COCHRANE	1	Giuseppe Di DONNA	1
Clément GILLIOZ	1	Georges LAUENER	1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Vincent BOAND	1		
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Thierry GENIN	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Marie MORARD	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Julie MICHEL	1		

Rapport Vote  
**8. Amendement 7**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières
Nom du vote:	8. Amendement 7
Sujet du vote:	8. Amendement 7
Début du Vote:	16.12.2025 19:32:00
Fin du vote:	16.12.2025 19:32:16

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	34	63%
	Non/Nein	20	37%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**8. Amendement 7**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Lionel GAPANY	1	François MEYER	1
<b>Non/Nein</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Benjamin COCHRANE	1	Giuseppe Di DONNA	1
Clément GILLIOZ	1	Georges LAUENER	1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1		
<b>Non/Nein</b>			
Vincent BOAND	1		
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**9. Amendement 8**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières
Nom du vote:	9. Amendement 8
Sujet du vote:	9. Amendement 8
Début du Vote:	16.12.2025 19:33:37
Fin du vote:	16.12.2025 19:33:53

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	53	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	30	56.6%
	Non/Nein	21	39.6%
	Abst./Enth.	2	3.8%

Rapport Vote  
**9. Amendement 8**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIANDE LEONE	1	Emmanuel THELER	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1		
<b>Non/Nein</b>			
Raphaél CHEVRIER	1	Patrick DÄHLER	1
Romain DÉLÉZE	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Marie MORARD	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**10. Amendement 9**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières
Nom du vote:	10. Amendement 9
Sujet du vote:	10. Amendement 9
Début du Vote:	16.12.2025 19:35:43
Fin du vote:	16.12.2025 19:35:59

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**10. Amendement 9**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**12. Amendement 11**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières
Nom du vote:	12. Amendement 11
Sujet du vote:	12. Amendement 11
Début du Vote:	16.12.2025 19:37:54
Fin du vote:	16.12.2025 19:38:10

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	53	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	53	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**12. Amendement 11**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**13. Amendement 12**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières
Nom du vote:	13. Amendement 12
Sujet du vote:	13. Amendement 12
Début du Vote:	16.12.2025 19:40:14
Fin du vote:	16.12.2025 19:40:30

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	31	57.4%
	Non/Nein	18	33.3%
	Abst./Enth.	5	9.3%

Rapport Vote  
**13. Amendement 12**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1		
<b>Non/Nein</b>			
Yves DONON	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Sophie DELALOYE	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Julie MICHEL	1
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

## Rapport Vote

**14. Vote final du règlement tel qu'amendé****Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	2. Examen et vote du message « Règlement sur les inhumations, les crémations et les cimetières
Nom du vote:	14. Vote final du règlement tel qu'amendé
Sujet du vote:	14. Vote final du règlement tel qu'amendé
Début du Vote:	16.12.2025 19:49:42
Fin du vote:	16.12.2025 19:49:58

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	54	100%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	0	0%

## Rapport Vote

**14. Vote final du règlement tel qu'amendé**
**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGCEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

## Rapport Vote

**1. Vote de l'entrée en matière****Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	1. Vote de l'entrée en matière
Sujet du vote:	1. Vote de l'entrée en matière
Début du Vote:	16.12.2025 20:11:48
Fin du vote:	16.12.2025 20:12:04

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	27	50%
	Non/Nein	24	44.4%
	Abst./Enth.	3	5.6%

## Rapport Vote

**1. Vote de l'entrée en matière**
**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Gabriel Akanga MUKUNA	1	
<b>Non/Nein</b>		
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS 1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ 1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER 1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA 1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND 1
Florian MICHELOUD	1	Vaïc PERRUCHOUD 1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY 1
Annick RIANDE LEONE	1	Emmanuel THELER 1
<b>PLR</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER 1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE 1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY 1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	Guillaume STALDER 1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI 1
<b>Abst./Enth.</b>		
Lionel GAPANY	1	François MEYER 1
<b>PS</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE 1
Yves DONON	1	Rémy MOTTIER 1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB 1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER 1
<b>Abst./Enth.</b>		
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	
<b>UDC</b>		
<b>Non/Nein</b>		
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE 1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ 1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD 1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO 1
<b>Verts</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS 1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD 1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD 1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD 1

Rapport Vote  
**2. Amendement 1**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	2. Amendement 1
Sujet du vote:	2. Amendement 1
Début du Vote:	16.12.2025 20:18:15
Fin du vote:	16.12.2025 20:18:31

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	37	68.5%
	Non/Nein	17	31.5%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**2. Amendement 1**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

## Rapport Vote

**3. Amendement 2 (si accepté, rend l'amendement 1 caduc)****Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	3. Amendement 2 (si accepté, rend l'amendement 1 caduc)
Sujet du vote:	3. Amendement 2 (si accepté, rend l'amendement 1 caduc)
Début du Vote:	16.12.2025 20:19:46
Fin du vote:	16.12.2025 20:20:02

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	19	35.2%
	Non/Nein	35	64.8%
	Abst./Enth.	0	0%

## Rapport Vote

**3. Amendement 2 (si accepté, rend l'amendement 1 caduc)**
**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Kévin MEILLAND	1	
<b>Non/Nein</b>		
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS 1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ 1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER 1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA 1
Sven KERNEN	1	Florian MICHELOUD 1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Vaïc PERRUCHOUD 1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY 1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER 1
<b>PLR</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER 1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE 1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY 1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ 1
François MEYER	1	Guillaume STALDER 1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI 1
<b>PS</b>		
<b>Non/Nein</b>		
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE 1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD 1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA 1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ 1
Lucien ZUBER	1	
<b>UDC</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE 1
Clément GILLIOZ	1	Georges LAUENER 1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST 1
<b>Non/Nein</b>		
Giuseppe Di DONNA	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO 1
<b>Verts</b>		
<b>Non/Nein</b>		
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS 1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD 1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD 1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD 1

Rapport Vote

**4. Amendement 3 (tombe si amendement 1 refusé ou si amendement 2 accepté)**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	4. Amendement 3 (tombe si amendement 1 refusé ou si amendement 2 accepté)
Sujet du vote:	4. Amendement 3 (tombe si amendement 1 refusé ou si amendement 2 accepté)
Début du Vote:	16.12.2025 20:21:33
Fin du vote:	16.12.2025 20:21:49

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	29	53.7%
	Non/Nein	24	44.4%
	Abst./Enth.	1	1.9%

## Rapport Vote

**4. Amendement 3 (tombe si amendement 1 refusé ou si amendement 2 accepté)**

## Résultats individuels du vote

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Nicolas EMERY	1		
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1		
<b>Non/Nein</b>			
Benjamin COCHRANE	1	Giuseppe Di DONNA	1
Clément GILLIOZ	1	Georges LAUENER	1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1		
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**5. Amendement 4**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	5. Amendement 4
Sujet du vote:	5. Amendement 4
Début du Vote:	16.12.2025 20:23:06
Fin du vote:	16.12.2025 20:23:22

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	39	72.2%
	Non/Nein	13	24.1%
	Abst./Enth.	2	3.7%

Rapport Vote  
**5. Amendement 4**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Julie MICHEL	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
<b>Non/Nein</b>			
Alexandre DUBUIS	1	Thierry GENIN	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Marie MORARD	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**6. Amendement 5**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	6. Amendement 5
Sujet du vote:	6. Amendement 5
Début du Vote:	16.12.2025 20:25:07
Fin du vote:	16.12.2025 20:25:23

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	37	68.5%
	Non/Nein	17	31.5%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**6. Amendement 5**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**7. Amendement 6**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	7. Amendement 6
Sujet du vote:	7. Amendement 6
Début du Vote:	16.12.2025 20:27:24
Fin du vote:	16.12.2025 20:27:40

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	38	70.4%
	Non/Nein	14	25.9%
	Abst./Enth.	2	3.7%

Rapport Vote  
**7. Amendement 6**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIANDE LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Cindy GIROUD-MEILLARD	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Thierry GENIN	1		
<b>Non/Nein</b>			
Anane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Mireille HOFMANN JACQUOD	1	Julie MICHEL	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote  
**8. Amendement 7**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	8. Amendement 7
Sujet du vote:	8. Amendement 7
Début du Vote:	16.12.2025 20:33:50
Fin du vote:	16.12.2025 20:34:06

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	13	24.1%
	Non/Nein	37	68.5%
	Abst./Enth.	4	7.4%

Rapport Vote  
**8. Amendement 7**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	
<b>Non/Nein</b>		
Marie BERRA-PUGLISI	1	Aurélien D'ANDRÉS 1
Valérie de LAVALLAZ	1	Isabelle de WERRA 1
David HÄFLIGER	1	Stéphane HÄFLIGER 1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND 1
Florent MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA 1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Edouard REY 1
<b>Abst./Enth.</b>		
Grégoire IBORRA	1	Christophe PITTELOUD 1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER 1
<b>PLR</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER 1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE 1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY 1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ 1
François MEYER	1	Guillaume STALDER 1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI 1
<b>PS</b>		
<b>Non/Nein</b>		
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE 1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD 1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA 1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ 1
Lucien ZUBER	1	
<b>UDC</b>		
<b>Non/Nein</b>		
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE 1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ 1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD 1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO 1
<b>Verts</b>		
<b>Non/Nein</b>		
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS 1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD 1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD 1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD 1

## Rapport Vote

**9. Amendement 9 (si accepté, rend l'amendement 6 caduc)**
**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	9. Amendement 9 (si accepté, rend l'amendement 6 caduc)
Sujet du vote:	9. Amendement 9 (si accepté, rend l'amendement 6 caduc)
Début du Vote:	16.12.2025 20:36:16
Fin du vote:	16.12.2025 20:36:32

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	20	37%
	Non/Nein	34	63%
	Abst./Enth.	0	0%

## Rapport Vote

**9. Amendement 9 (si accepté, rend l'amendement 6 caduc)**
**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Aurélien D'ANDRÉS	1
David HÄFLIGER	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Grégoire IBORRA	1	Florian MICHELOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Annick RIAND LEONE	1
<b>Non/Nein</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	Sven KERNEN	1
Kévin MEILLAND	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaic PERRUCHOUD	1	Edouard REY	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

## Rapport Vote

**10. Amendement 8 (si accepté, rend les amendements 6, 7 et 9 caducs)****Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	10. Amendement 8 (si accepté, rend les amendements 6, 7 et 9 caducs)
Sujet du vote:	10. Amendement 8 (si accepté, rend les amendements 6, 7 et 9 caducs)
Début du Vote:	16.12.2025 20:38:39
Fin du vote:	16.12.2025 20:38:55

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	19	35.2%
	Non/Nein	35	64.8%
	Abst./Enth.	0	0%

## Rapport Vote

**10. Amendement 8 (si accepté, rend les amendements 6, 7 et 9 caducs)**

## Résultats individuels du vote

<b>Centre</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGCEL-AVANESIANI	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
<b>Non/Nein</b>			
Nicolas EMERY	1		
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Aniane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**11. Amendement 10**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	11. Amendement 10
Sujet du vote:	11. Amendement 10
Début du Vote:	16.12.2025 20:43:53
Fin du vote:	16.12.2025 20:44:09

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	27	50%
	Non/Nein	25	46.3%
	Abst./Enth.	2	3.7%

Rapport Vote  
**11. Amendement 10**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sophie BOURBAN-MATHIS	1	Aurélien D'ANDRÉS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Isabelle de WERRA	1
David HÄFLIGER	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Grégoire IBORRA	1	Sven KERNEN	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Edouard REY	1
Annick RIANDE LEONE	1		
<b>Non/Nein</b>			
Vaic PERRUCHOUD	1	Emmanuel THELER	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Christophe PITTELOUD	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Patrick DÄHLER	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
<b>Non/Nein</b>			
Raphaël CHEVRIER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**12. Amendement 11**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	12. Amendement 11
Sujet du vote:	12. Amendement 11
Début du Vote:	16.12.2025 20:45:22
Fin du vote:	16.12.2025 20:45:38

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	53	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	8	15.1%
	Non/Nein	44	83%
	Abst./Enth.	1	1.9%

Rapport Vote  
**12. Amendement 11**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIANDE LEONE	1	Emmanuel THELER	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Kévin MEILLAND	1		
<b>PLR</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUJSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

## Rapport Vote

**13. Amendement 12 (tombe si amendement 11 accepté)****Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	13. Amendement 12 (tombe si amendement 11 accepté)
Sujet du vote:	13. Amendement 12 (tombe si amendement 11 accepté)
Début du Vote:	16.12.2025 20:48:26
Fin du vote:	16.12.2025 20:48:42

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	53	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	29	54.7%
	Non/Nein	24	45.3%
	Abst./Enth.	0	0%

## Rapport Vote

**13. Amendement 12 (tombe si amendement 11 accepté)**
**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

## Rapport Vote

**14. Amendement 13 (si accepté, rend les amendements 11 et 12 caducs)****Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	14. Amendement 13 (si accepté, rend les amendements 11 et 12 caducs)
Sujet du vote:	14. Amendement 13 (si accepté, rend les amendements 11 et 12 caducs)
Début du Vote:	16.12.2025 20:50:45
Fin du vote:	16.12.2025 20:51:01

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	26	48.1%
	Non/Nein	28	51.9%
	Abst./Enth.	0	0%

## Rapport Vote

**14. Amendement 13 (si accepté, rend les amendements 11 et 12 caducs)**
**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Lionel GAPANY	1		
<b>Non/Nein</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Aniane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**16. Amendement 15**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	16. Amendement 15
Sujet du vote:	16. Amendement 15
Début du Vote:	16.12.2025 20:57:31
Fin du vote:	16.12.2025 20:57:47

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	34	63%
	Non/Nein	19	35.2%
	Abst./Enth.	1	1.9%

Rapport Vote  
**16. Amendement 15**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Patrick DÄHLER	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>Non/Nein</b>			
Raphaël CHEVRIER	1	Romain DÉLÉZE	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1		
<b>Non/Nein</b>			
Sophie DELALOYE	1	Yves DONON	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Cindy GIROUD-MEILLARD	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**18. Amendement 17**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	18. Amendement 17
Sujet du vote:	18. Amendement 17
Début du Vote:	16.12.2025 20:59:48
Fin du vote:	16.12.2025 21:00:04

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	53	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	49	92.5%
	Non/Nein	2	3.8%
	Abst./Enth.	2	3.8%

Rapport Vote  
**18. Amendement 17**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGCEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1		
<b>Non/Nein</b>			
Yves DONON	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**19. Amendement 18**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	19. Amendement 18
Sujet du vote:	19. Amendement 18
Début du Vote:	16.12.2025 21:01:06
Fin du vote:	16.12.2025 21:01:22

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	12	22.2%
	Non/Nein	42	77.8%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**19. Amendement 18**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

## Rapport Vote

**20. Amendement 19 (si accepté, rend les amendements 17 et 18 caducs)**
**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	20. Amendement 19 (si accepté, rend les amendements 17 et 18 caducs)
Sujet du vote:	20. Amendement 19 (si accepté, rend les amendements 17 et 18 caducs)
Début du Vote:	16.12.2025 21:02:36
Fin du vote:	16.12.2025 21:02:52

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	8	14.8%
	Non/Nein	46	85.2%
	Abst./Enth.	0	0%

## Rapport Vote

**20. Amendement 19 (si accepté, rend les amendements 17 et 18 caducs)**

## Résultats individuels du vote

<b>Centre</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**21. Amendement 20**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	21. Amendement 20
Sujet du vote:	21. Amendement 20
Début du Vote:	16.12.2025 21:03:59
Fin du vote:	16.12.2025 21:04:15

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	53	98.1%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	1	1.9%

Rapport Vote  
**21. Amendement 20**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Giuseppe Di DONNA	1
Clément GILLIOZ	1	Georges LAUENER	1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Benjamin COCHRANE	1		
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Anane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**22. Amendement 21**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	22. Amendement 21
Sujet du vote:	22. Amendement 21
Début du Vote:	16.12.2025 21:05:30
Fin du vote:	16.12.2025 21:05:46

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	53	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	51	96.2%
	Non/Nein	1	1.9%
	Abst./Enth.	1	1.9%

Rapport Vote  
**22. Amendement 21**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Giuseppe RENDA	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>Non/Nein</b>			
Pierre SCHERTENLEIB	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote  
**24. Amendement 23**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	24. Amendement 23
Sujet du vote:	24. Amendement 23
Début du Vote:	16.12.2025 21:09:48
Fin du vote:	16.12.2025 21:10:04

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	52	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	7	13.5%
	Non/Nein	45	86.5%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**24. Amendement 23**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1		
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**25. Amendement 24**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	25. Amendement 24
Sujet du vote:	25. Amendement 24
Début du Vote:	16.12.2025 21:11:07
Fin du vote:	16.12.2025 21:11:23

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	52	96.3%
	Non/Nein	1	1.9%
	Abst./Enth.	1	1.9%

Rapport Vote  
**25. Amendement 24**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
<b>Non/Nein</b>			
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote  
**26b. Amendement 25bis**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	26b. Amendement 25bis
Sujet du vote:	
Début du Vote:	16.12.2025 21:14:15
Fin du vote:	16.12.2025 21:14:31

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	53	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	52	98.1%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	1	1.9%

Rapport Vote  
**26b. Amendement 25bis**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Grégoire IBORRA	1	Sven KERNEN	1
Kévin MEILLAND	1	Florian MICHELOUD	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Edouard REY	1
Annick RIAND LEONE	1	Emmanuel THELER	1
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DAHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Annie THIESSOZ REYNARD	1		

Rapport Vote  
**28. Amendement 27**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	28. Amendement 27
Sujet du vote:	28. Amendement 27
Début du Vote:	16.12.2025 21:18:54
Fin du vote:	16.12.2025 21:19:10

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	28	51.9%
	Non/Nein	24	44.4%
	Abst./Enth.	2	3.7%

Rapport Vote  
**28. Amendement 27**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE	1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Cindy GIROUD-MEILLARD	1		
<b>UDC</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**29. Amendement 28**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	29. Amendement 28
Sujet du vote:	29. Amendement 28
Début du Vote:	16.12.2025 21:23:45
Fin du vote:	16.12.2025 21:24:01

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	53	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	28	52.8%
	Non/Nein	25	47.2%
	Abst./Enth.	0	0%

Rapport Vote  
**29. Amendement 28**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	François MEYER	1
Guillaume STALDER	1	Thierry STALDER	1
Rachel TORRENT-BERGENDI	1		
<b>PS</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
Georges LAUENER	1	David PERRUCHOUD	1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1
<b>Verts</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**30. Amendement 29**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	30. Amendement 29
Sujet du vote:	
Début du Vote:	16.12.2025 21:25:38
Fin du vote:	16.12.2025 21:25:54

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	54	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	51	94.4%
	Non/Nein	1	1.9%
	Abst./Enth.	2	3.7%

Rapport Vote  
**30. Amendement 29**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ	1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER	1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND	1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA	1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD	1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÉZE	1
Artemis EGDEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY	1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1
François MEYER	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE	1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD	1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA	1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Grégoire VUISSOZ	1
Lucien ZUBER	1		
<b>UDC</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ	1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1		
<b>Non/Nein</b>			
Georges LAUENER	1		
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Anane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Marie MORARD	1	Nathalie PITTELOUD REY	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Julie MICHEL	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

## Rapport Vote

**31. Vote final du règlement tel qu'amendé****Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	3. Examen et vote du message « Règlement communal sur l'affichage »
Nom du vote:	31. Vote final du règlement tel qu'amendé
Sujet du vote:	30. Vote final du règlement tel qu'amendé
Début du Vote:	16.12.2025 21:31:12
Fin du vote:	16.12.2025 21:31:28

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	53	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	35	66%
	Non/Nein	8	15.1%
	Abst./Enth.	10	18.9%

## Rapport Vote

**31. Vote final du règlement tel qu'amendé**
**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Aurélien D'ANDRÉS	1	Isabelle de WERRA	1
David HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA	1
Gabriel Akanga MUKUNA	1	Vaïc PERRUCHOUD	1
Christophe PITTELOUD	1	Annick RIAND LEONE	1
Emmanuel THELER	1		
<b>Non/Nein</b>			
Kévin MEILLAND	1		
<b>Abst./Enth.</b>			
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS	1
Valérie de LAVALLAZ	1	Stéphane HÄFLIGER	1
Sven KERNEN	1	Florian MICHELOUD	1
Edouard REY	1		
<b>PLR</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER	1
Romain DÉLÉZE	1	Artemis EGGEL-AVANESIANI	1
Nicolas EMERY	1	Lionel GAPANY	1
Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ	1	Guillaume STALDER	1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Patrick DÄHLER	1	François MEYER	1
<b>PS</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Jean Pierre BODRITO	1	Yves DONON	1
Cindy GIROUD-MEILLARD	1	Rémy MOTTIER	1
Giuseppe RENDA	1	Pierre SCHERTENLEIB	1
Grégoire VUISSOZ	1	Lucien ZUBER	1
<b>Abst./Enth.</b>			
Sophie DELALOYE	1		
<b>UDC</b>			
<b>Non/Nein</b>			
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE	1
Giuseppe Di DONNA	1	Georges LAUENER	1
David PERRUCHOUD	1	Martin REIST	1
Laura SURCHAT-MANDAGLIO	1		
<b>Verts</b>			
<b>Oui/Ja</b>			
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS	1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD	1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD	1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD	1

Rapport Vote  
**Adhoc 3**

**Aperçu du vote:**

Réunion:	Plénum du 16 décembre 2025
Nom agenda:	7. Etude et vote de la motion « Révision du RCG »
Nom du vote:	Adhoc 3
Sujet du vote:	
Début du Vote:	16.12.2025 22:04:06
Fin du vote:	16.12.2025 22:04:21

**Résultats total du vote :**

<b>Participants:</b>	Présent	53	
<b>Votes:</b>	Oui/Ja	52	98.1%
	Non/Nein	0	0%
	Abst./Enth.	1	1.9%

Rapport Vote  
**Adhoc 3**

**Résultats individuels du vote**

<b>Centre</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Marie BERRA-PUGLISI	1	Sophie BOURBAN-MATHIS 1
Aurélien D'ANDRÉS	1	Valérie de LAVALLAZ 1
Isabelle de WERRA	1	David HÄFLIGER 1
Stéphane HÄFLIGER	1	Grégoire IBORRA 1
Sven KERNEN	1	Kévin MEILLAND 1
Florian MICHELOUD	1	Gabriel Akanga MUKUNA 1
Vaïc PERRUCHOUD	1	Christophe PITTELOUD 1
Edouard REY	1	Annick RIAND LEONE 1
<b>Abst./Enth.</b>		
Emmanuel THELER	1	
<b>PLR</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Sacha BEYTRISON	1	Raphaël CHEVRIER 1
Patrick DÄHLER	1	Romain DÉLÈZE 1
Artemis EGGEL-AVANESIANI	1	Nicolas EMERY 1
Lionel GAPANY	1	Raphaëlle MARTY-TERRETTAZ 1
François MEYER	1	Guillaume STALDER 1
Thierry STALDER	1	Rachel TORRENT-BERGENDI 1
<b>PS</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Jean Pierre BODRITO	1	Sophie DELALOYE 1
Yves DONON	1	Cindy GIROUD-MEILLARD 1
Rémy MOTTIER	1	Giuseppe RENDA 1
Pierre SCHERTENLEIB	1	Lucien ZUBER 1
<b>UDC</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Vincent BOAND	1	Benjamin COCHRANE 1
Giuseppe Di DONNA	1	Clément GILLIOZ 1
Georges LAJENER	1	David PERRUCHOUD 1
Martin REIST	1	Laura SURCHAT-MANDAGLIO 1
<b>Verts</b>		
<b>Oui/Ja</b>		
Ariane COURTINE MUDRY	1	Alexandre DUBUIS 1
Thierry GENIN	1	Mireille HOFMANN JACQUOD 1
Julie MICHEL	1	Marie MORARD 1
Nathalie PITTELOUD REY	1	Annie THIESSOZ REYNARD 1